



3^e séance du Conseil général

Législature 2024-2028

Lundi 28 octobre 2024 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence de Mme Béatrice Thiémard-Clémentz, présidente (Les Vert-e-s)

Membres du Conseil général présent-e-s, y compris la présidente (**33 membres**) : Mmes et MM. Angehrn Jennifer (UDC), Bieler Gaëtan (POP), Boukhris Karim (POP), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Bühler Pascal (PS), Christen Jean-Denis (UDC), Curty Anthony (PLR), Curty Sarah (PLR), Djebaili Karim (PS), Duding Laurent (PS), Freitag Manon (Le Centre), Galley Roland (UDC), Haldimann Cédric (PLR), Jeandroz Françoise (POP), Karunakaran Sayenthini (PS), Lalive Todeschini Laure (Les Vert-e-s), Leitenberg Brigitte (PVL), Maillard Alicia (PS), Matthey Marinette (PS), Moser Claude-André (PLR), Pittet Vincent (UDC), Reverchon Hans-Moëvi Mathilde (POP), Rochat Grégory (Les Vert-e-s), Tanner Lucas (UDC), Thiémard-Clémentz Béatrice (Les Vert-e-s), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Ummel Christophe (PLR), Vaucher Alain (PLR), Vaucher Frédéric (PLR), Vöggtli Demarle Line (Les Vert-e-s), Vollers Sabrina (POP), Zender Lara (POP)

Suppléant-e-s présent-e-s (5 membres) : Mmes et MM. Crevoisier Mourad (POP), Gagnebin Monique (PS), Houlmann Laure (PS), Perret François (Les Vert e s), Simonin Eric (POP), Vogel Stéphanie (PLR)

Membres du Conseil général excusé-e-s (7 membres) : Mmes et MM. Boillat Blandine (POP), Bramaud du Boucheron Anne (PS), Brossard Carmen (PS), Chouiter Djebaili Amina (PS), Oppliger Christophe (PLR), Perret Julie (POP), Spoletini Giovanni (PS)

Conseil communal : M. Thierry Brechbühler (UDC), président, M. Théo Huguenin-Elie (PS), vice-président, M. Théo Bregnard (POP), M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR) et Mme Ilinka Guyot (Les Vert-e-s)

3^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Lundi 28 octobre 2024 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Introduction de la séance
2. Adoption du procès-verbal de la 2^e séance du Conseil général du 27 août 2024.
3. Assermentation des membres et suppléant-e-s du Conseil général absent-e-s lors de la séance constitutive du 27 juin 2024.
4. 24.048 – Rapport du Conseil communal relatif à la recevabilité de l'initiative communale « Piétons, stationnement, mobilité : au peuple de décider ! »
5. 24.050 – Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'500'000.- pour une subvention au projet *La Chaux-de-Fonds, Capitale culturelle suisse 2027*.
6. 24.039 – Motion du groupe socialiste intitulée « Projet "Alvéole" », déposée le 27 août 2024.
7. 24.043 – Question du groupe Le Centre intitulée « Patrouilleurs et patrouilleuses, la voiture est-elle toujours requise », déposée le 18 septembre 2024.
8. 24.044 – Interpellation du groupe UDC intitulée « Contrôle des deux-roues électriques, Neuchâtel peut le faire, et La Chaux-de-Fonds ? », déposée le 21 septembre 2024.
9. 24.045 – Interpellation du groupe socialiste intitulée « Centre d'orthophonie », déposée le 22 septembre 2024. [NON TRAITÉE]
10. 24.047 – Interpellation du groupe PLR intitulée « Quid de l'utilisation du domaine public lors de manifestations culturelles ou sportives », déposée le 23 septembre 2024. [NON TRAITÉE]
11. 24.049 – Motion du Bureau du Conseil général intitulée « Réflexion sur les commissions », déposée le 1^{er} octobre 2024. [NON TRAITÉE]

Béatrice Thiémard-Clémentz
présidente du Conseil général

Objets déposés

- 24.051 – Interpellation urgente interpartis des groupes POP, socialiste, Les Vert-e-s, Le Centre, PVL et UDC, intitulée « Où en est le dossier de la patinoire ? », déposée le 24 octobre 2024.
- 24.052 – Interpellation du groupe socialiste intitulée « Travail sur appel et contrat 0 heure à la Commune ? », déposée le 25 octobre 2024.
- Amendement du groupe PVL relatif à la motion 24.039 – « Projet “Alvéole” » – déposé le 27 octobre 2024.
- Amendement « Pour une réelle représentation en commissions de tous les partis siégeant au Conseil général » des groupes Le Centre et PVL relatif à la motion 24.049 – « Réflexion sur les commissions » – déposé le 27 octobre 2024.
- Amendement « Question supplémentaire concernant les réflexions sur le fonctionnement des commissions » du groupe POP relatif à la motion 24.049 – « Réflexion sur les commissions » – déposé le 28 octobre 2024.

Introduction de la séance

Mme Béatrice Thiémond-Clémentz, présidente :

- Je commence par vous rappeler que la prochaine séance du 19 novembre sera précédée, à 18h30, d'une information liée à la cybersécurité informatique. La participation de l'ensemble des membres et membres suppléant-e-s du Conseil général est souhaitée.

La présidente informe des objets déposés après l'envoi de l'ordre du jour, ainsi que de leur traitement :

- 24.051 – Interpellation urgente interpartis des groupes POP, socialiste, Les Vert-e-s, Le Centre, PVL et UDC, intitulée « Où en est le dossier de la patinoire ? », déposée le 24 octobre 2024.
Etant donné la demande d'urgence, cette interpellation sera traitée après le point 5) de l'ordre du jour.
- 24.052 – Interpellation du groupe socialiste intitulée « Travail sur appel et contrat 0 heure à la Commune ? », déposée le 25 octobre 2024.
Cet objet prend place à la suite de l'ordre du jour.
- Amendement du groupe PVL relatif à la motion 24.039 – « Projet Alvéole » – déposé le 27 octobre 2024.
Cet objet sera débattu dans le cadre du traitement de la motion au point 6) de l'ordre du jour.
- Amendement des groupes Le Centre et PVL relatif à la motion 24.049 – « Réflexion sur les commissions » – déposé le 27 octobre 2024.
Cet amendement, intitulé « Pour une réelle représentation en commissions de tous les partis siégeant au Conseil général », sera débattu dans le cadre du traitement de la motion concernée.
- Amendement du groupe POP relatif à la motion 24.049 – « Réflexion sur les commissions » – déposé le 28 octobre 2024.
Cet amendement, intitulé « Question supplémentaire concernant les réflexions sur le fonctionnement des commissions », sera débattu dans le cadre du traitement de la motion concernée.

Adoption du procès-verbal de la 1^{re} séance du Conseil général du 27 août 2024

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque particulière et ne faisant l'objet d'aucune opposition, il est considéré comme adopté.

Assermentation des membres et suppléant-e-s du Conseil général absent-e-s lors de la séance constitutive du 27 juin 2024

La présidente, **Mme Béatrice Thiémard-Clémentz**, procède à l'assermentation d'un membre élu au Conseil général, M. Gaëtan Bieler (POP).

24.048

Rapport du Conseil communal

relatif à la recevabilité de l'initiative communale « Piétons, stationnement, mobilité : au peuple de décider ! »

du 25 septembre 2024

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport invite le Conseil général à se prononcer sur la recevabilité de l'initiative « Piétons, stationnement, mobilité : au peuple de décider ! »

Tout d'abord, le cadre réglementaire des initiatives communales est rappelé. Le processus de l'initiative dont il est question dans ce rapport est ensuite détaillé. Puis, afin de permettre au Conseil général de se prononcer sur sa recevabilité, sont présentées les conclusions de l'avis de droit rédigé par l'Université de Genève à la demande du Conseil communal et annexées au présent rapport.

Cadre des initiatives communales

Pour être déposée, une initiative communale doit être conforme aux dispositions correspondantes du Règlement général, à savoir les articles 10, 11 et 12 :

Article 10 – principe et objet

¹ Dix pour-cent du corps électoral de la commune peut demander l'adoption, la modification ou l'abrogation d'un règlement communal, d'une décision du Conseil général (à l'exclusion des nominations) ou d'un projet quelconque intéressant la commune.

² La demande d'initiative revêt la forme d'un projet rédigé ou celle d'une proposition générale.

³ Elle doit respecter le principe d'unité de la matière.

Article 11 – exercice du droit

¹ Toute initiative doit être annoncée par écrit au Conseil communal, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures.

² Si la liste satisfait aux conditions légales, le Conseil communal publie sans retard dans la Feuille officielle le titre et le texte de l'initiative, ainsi que la liste des membres du comité d'initiative.

³ Les listes de signatures doivent être déposées en une seule fois au Conseil communal au plus tard six mois après la publication du texte de l'initiative dans la Feuille officielle.

⁴ Le comité d'initiative se compose de trois électeurs·trices au moins.

⁵ Le Conseil communal contrôle si l'initiative a recueilli dans le délai le nombre de signatures valables ; le Conseil général décide de sa recevabilité matérielle.

Article 12 – renvoi

¹ Les dispositions sur l'initiative législative en matière cantonale sont applicables par analogie.

² Si l'initiative a recueilli dans les délais le nombre prescrit de signatures valables, le Conseil communal la transmet au Conseil général, accompagnée d'un rapport, dans les six mois qui suivent la publication des résultats.

³ Si le Conseil général approuve l'initiative et y donne suite, le vote populaire n'a pas lieu.

⁴ Lorsque l'initiative revêt la forme d'une proposition générale et qu'elle est soumise au vote du peuple, le Conseil général a un an pour y satisfaire si elle est acceptée.

Processus**Annnonce de lancement de l'initiative**

Le lancement d'une initiative communale a été annoncé à la Chancellerie de la Ville par courrier du 10 novembre 2023 de l'avocat mandaté par le Comité d'initiative.

L'initiative a été publiée dans la Feuille officielle du vendredi 24 novembre 2023 sous le titre « Piétons, stationnement, mobilité : au peuple de décider ! »

Conformément au Règlement général, l'analyse des conditions légales s'est limitée à ce stade aux éléments formels suivants :

- l'initiative revêt la forme d'un projet rédigé (par opposition à une proposition générale) (art. 10, al. 2) ;
- elle respecte *a priori* l'unité de la matière (art. 10, al. 3) ;

- elle a été annoncée par écrit au Conseil communal, accompagnée d'un exemplaire des listes des signatures (art. 11, al. 1) ;
- la liste de signatures satisfait aux conditions légales (art. 11 al. 2) ;
- le Comité d'initiative se compose d'au moins trois électeur-trice-s (art. 11, al. 4).

Cette analyse avant publication n'a ainsi pas porté sur le fond, ni sur la recevabilité matérielle du texte dont l'examen ultérieur est de la compétence du Conseil général (art. 11, al. 5) et fait l'objet du présent rapport.

Texte de l'initiative

La teneur de l'initiative, telle que publiée dans la Feuille officielle le 24 novembre 2023, est la suivante :

Le règlement d'aménagement communal (RAC) du 26 octobre 1998 (RSC 60.10) est complété de la sorte :

Article 16a (nouveau)

Al. 1. *Toute piétonnisation du territoire communal (article 16 RAC) est soumise au référendum obligatoire, conformément à l'article 18 du règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds du 2 juillet 2019 (RSC 10.10).*

Al. 2. *Par piétonnisation, on entend la création de zones piétonnes, soit les zones qui sont réservées aux piétons et aux usagers des engins assimilés à des véhicules au titre de l'article 22c OSR (RS 741.21).*

Al. 3. *Les zones piétonnes en vigueur au 15.11.2023 ne sont pas concernées par le présent article, soit celles dont la signalisation a été approuvée par l'ingénieur cantonal et qui sont valablement signalées au titre de l'article 22c OSR par le signal (2.59.3 et 2.59.4).*

Al. 4. *Sont ainsi soumises au référendum obligatoire les zones du territoire communal qui ne sont pas piétonnes au 15.11.2023 y compris les zones qui ont fait l'objet d'un crédit octroyé (autorisation de dépense) du Conseil Communal ou du Conseil général ou qui sont projetées à la construction ou qui ne sont pas signalées au titre de l'article 22c OSR au 15.11.2023.*

Al. 5. *Toutes modifications du règlement communal de police du 28 novembre 2011, en tant qu'il concerne la création d'une zone piétonne est également soumise au référendum obligatoire. Le règlement de police tel qu'adopté le 28 novembre 2011 et sanctionné par le Conseil d'Etat le 7 mars 2012, en vigueur au 15.11.2023 est la référence en la matière.*

Article 16b (nouveau)

AI. 1. Toute modification du règlement concernant le stationnement à usage public (RSC 63.105) du 05 février 2019 est également soumise au référendum obligatoire, conformément à l'article 18 du règlement général de la ville de La Chaux-de-Fonds du 2 juillet 2019 (RSC 10.10).

Article 16c (nouveau)

AI. 1. Tout plan de mobilité (art. 93 et 95 RAC) ou PDPM nécessitant un arrêté de circulation sera soumis au référendum obligatoire, conformément à l'article 18 du règlement général de la ville de La Chaux-de-Fonds du 2 juillet 2019 (RSC 10.10).

Le Comité d'initiative est composé de :

- M. Stéphane Finger, président
- Mme Delphine Marti-Kaufmann, secrétaire
- M. Claude-Alain Christen
- M. José Barbosa
- M. Loan Sterchi

La récolte des signatures a débuté le jour de la publication de l'initiative dans la Feuille officielle avec un délai de six mois, soit jusqu'au vendredi 24 mai 2024 (art. 11 al. 3 RG).

Pour être déposée, l'initiative devait recueillir un minimum de 2'823 signatures correspondant au 10% du corps électoral (art. 10 al. 1 RG).

Dépôt de l'initiative

Le Comité d'initiative, via son mandataire, a remis les listes de signatures pour contrôle au Service à la population. L'ensemble des listes ont été déposées à la Chancellerie dans le délai prévu.

Par arrêté du 22 mai 2024, le Conseil communal a constaté que l'initiative avait recueilli le nombre requis de signatures valables (art. 11 al. 5 RG). Sur 3'686 signatures, 3'016 ont été déclarées valables et 670 nulles.

Aucun recours auprès de la Chancellerie d'Etat n'a été déposé dans les six jours suivant la publication de l'arrêté dans la Feuille officielle du 31 mai 2024.

Analyse de la recevabilité de l'initiative

Afin de permettre au Conseil général de se prononcer sur la recevabilité matérielle de l'initiative (art. 11 al. 5 RG), un avis de droit externe a été sollicité. Il figure en annexe du présent rapport.

Il a été rédigé par Frédéric Bernard, Professeur à la faculté de droit de l'Université de Genève et Stéphane Grodecki, Docteur en droit et chargé de cours à l'Université de Genève.

L'avis de droit conclut que « cette initiative communale ne remplit pas la condition de la conformité au droit supérieur. Elle est en effet contraire au droit cantonal, car il découle de l'art. 95 al. 5 Cst. NE que de nouveaux droits politiques communaux ne peuvent être introduits que par une loi cantonale. Les communes neuchâteloises ne disposent ainsi pas d'une autonomie pour adopter, par la modification de la réglementation communale, des droits politiques non prévus par le législateur cantonal. L'introduction de nouveaux référendums obligatoires relevant du cœur de l'initiative examinée, celle-ci ne peut pas être considérée comme partiellement valable.

Enfin, l'exécutabilité de l'initiative est discutable, car elle vise, pour partie, des travaux qui auront déjà été exécutés.

Au vu de ce qui précède, l'initiative communale examinée est à notre sens contraire au droit supérieur et son invalidation totale doit être envisagée (art. 12 du règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds et art. 107 LDP NE). »

Conclusion

Au vu de ce qui précède et en suivant la recommandation de l'avis de droit, le Conseil communal invite le Conseil général à constater l'irrecevabilité matérielle de l'initiative « Piétons, stationnement, mobilité : au peuple de décider ! »

Dans le cas où le Conseil général devait en décider autrement, le Conseil communal soumettrait au Conseil général un second rapport portant sur le contenu de l'initiative, en analysant notamment son exécutabilité et ses impacts pour la Ville.

Nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président La chancelière

Thierry Brechbühler Floriane Mamie

Annexe :

- Avis de droit (la version originale signée est à disposition à la Chancellerie)

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal du 25 septembre 2024

arrête :

Article premier.

L'initiative « Piétons, stationnement, mobilité : au peuple de décider ! » est déclarée matériellement irrecevable.

Art. 2

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 28 octobre 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Béatrice Thiémard-Clémentz

La secrétaire

Anne Bramaud du Boucheron

La présidente, **Mme Béatrice Thiémond-Clémentz**, relève que le rapport 24.048 est traité selon les règles du débat court.

Avant de commencer les débats, **M. Jean-Denis Christen**, UDC, annonce sa **récusation** concernant ce dossier.

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- Je prends acte du rapport du Conseil communal déclarant l'initiative « Piétons, stationnement, mobilité : au peuple de décider ! » matériellement irrecevable sur la base de l'avis de droit fourni par les experts juridiques mandatés.

Cependant, il me paraît essentiel de relever un point fondamental qui semble avoir été omis dans ce processus : le droit des initiants d'être entendus, conformément au principe du droit fédéral. En vertu de l'art. 29 de la Constitution fédérale, toute personne a droit à un traitement équitable de sa cause, et à être entendue avant qu'une décision qui touche de manière importante à ses intérêts soit prise.

Dans ce contexte, l'initiative en question représente l'expression démocratique de la volonté d'un nombre significatif de citoyens, validée par un nombre de signatures suffisant pour en confirmer la portée légitime.

Les initiants porteurs de cette volonté auraient dû être entendus avant que le Conseil communal ne recommande au Conseil général d'en rejeter la recevabilité. Ce manque d'audition pourrait être interprété comme une violation des droits fondamentaux et, par conséquent, comme contraire au droit fédéral.

L'absence de consultation des initiants avant la transmission au Conseil général remet en question la transparence et la légitimité de la décision prise par le Conseil communal. Cet oubli pourrait également exposer la Ville à des recours, et ainsi retarder davantage les délibérations et le processus de décision, tout en affaiblissant la confiance du public dans les processus démocratiques locaux.

Je demande que le Conseil général ne prenne pas une décision sur la recevabilité de cette initiative sans que le droit d'être entendu des initiants soit respecté. Je propose donc que le Conseil général invite les initiants à s'exprimer sur le fond de leur initiative et sur les conclusions de l'avis de droit.

Cette approche permettrait non seulement de corriger une omission importante, mais également de garantir que notre Autorité prenne une décision en pleine connaissance des arguments des deux parties.

Au nom du respect des principes démocratiques et des droits fondamentaux, j'appelle à une suspension temporaire de la procédure pour permettre une audition des initiants. Cette démarche serait conforme aux exigences du droit fédéral et renforcerait la légitimité d'une décision de notre Conseil. Je compte sur votre soutien pour garantir un traitement équitable et conforme aux droits fondamentaux.

Mme Sarah Curty, PLR :

- Je serai assez brève, puisque ce rapport n'appelle pas de positionnement sur le fond de l'initiative, mais uniquement sur sa recevabilité.

Nous étions partis pour suivre l'avis de droit demandé par le Conseil communal, qui appuie ses propres conclusions, à savoir que cette initiative est irrecevable, et qu'elle poserait beaucoup de problèmes juridiques si elle devait être appliquée. Nous nous interrogeons d'ailleurs sur le coût de ces avis de droit.

Néanmoins, les propos de notre collègue du Centre nous interpellent : faudrait-il effectivement entendre ces initiants ? Nous bottons un peu en touche, mais nous sommes prêts à entendre les arguments du Conseil communal par rapport à cela et à revoir notre position en fonction de sa réponse.

Cela dit, nous regrettons aussi qu'un objet populaire soit finalement irrecevable, tant pour les initiants – qu'il a mobilisés durant de longues semaines pour des récoltes de signatures – que pour toutes les personnes qui l'ont signé. Il est vraiment important de s'assurer de la recevabilité des revendications que l'on peut porter avant de se lancer dans ce type de démarche.

Le groupe PLR ne soutenait pas cette initiative à la base, mais il souhaite quand même exprimer ici qu'il a toujours tenu compte des préoccupations des commerçants de notre ville, et qu'il continuera de le faire malgré sa minorité au Conseil général.

Mme Laure Lalive Todeschini, Les Vert-e-s :

- Le groupe des Vert-e-s a pris connaissance avec grand intérêt de ce rapport et de l'avis de droit qui l'accompagne, et nous en remercions ses auteurs et autrices.

On attend de nous que nous nous prononcions sur la recevabilité de l'initiative et non pas sur son contenu, bien que le débat eût été fort intéressant.

La lecture de l'avis de droit nous amène à une conclusion logique et solide. Une initiative communale contraire au droit cantonal doit effectivement être déclarée irrecevable. De plus, les difficultés liées à l'exécutabilité de l'initiative doivent aussi être prises en considération.

Nous sommes très attachés à la démocratie directe, et c'est avec regret que nous devons prendre la décision qui s'impose dans le cas présent. Nous allons donc accepter l'arrêté déclarant cette initiative irrecevable.

Soulignons peut-être que les initiants – dont fait partie un éminent juriste – auraient peut-être aussi pu se rendre compte que l'initiative risquait de ne pas être reçue comme il se doit.

Mme Marinette Matthey, PS :

- L'initiative sur la recevabilité de laquelle nous devons nous prononcer a obtenu 3'686 signatures, mais 18 % ont été déclarées nulles. Cela suffisait quand même pour que l'initiative soit reçue.

Comme on le sait, elle demande que le règlement d'aménagement communal soit modifié, pour que toute piétonnisation du territoire communal et toute modification du règlement concernant le stationnement à usage public ou le plan de mobilité soient soumises au référendum obligatoire.

Afin de permettre à notre Conseil de se prononcer, un avis de droit a été sollicité par le Conseil communal auprès de deux juristes genevois. Dans cet avis de 14 pages étayé par de nombreuses références juridiques – mais néanmoins compréhensible par des non-juristes – les deux experts concluent que cette initiative communale doit être invalidée pour deux raisons :

- La première est qu'elle ne remplit pas la condition de conformité au droit supérieur, en l'occurrence le droit cantonal, car de nouveaux droits politiques communaux ne peuvent être introduits que par une loi cantonale.
- La seconde concerne l'exécutabilité de l'initiative : elle est discutable, car elle vise, pour partie, des travaux déjà exécutés au moment où le peuple devrait voter.

En langage clair, on ne peut pas accorder un droit aux citoyens et citoyennes – celui de se prononcer par référendum – en modifiant un règlement communal. Et on ne peut plus retransformer la place du Marché en parking goudronné.

Le groupe socialiste s'étonne de la légèreté avec laquelle cette initiative a été lancée, au mépris des règles les plus élémentaires du droit suisse, c'est-

à-dire en abusant de la bonne foi des signataires qui pensaient vraiment pouvoir obtenir le droit de se prononcer par référendum.

Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité le rapport du Conseil communal qui invite le Conseil général à constater l'irrecevabilité matérielle de l'initiative.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Les Vert'libéraux ont lu avec attention le rapport et l'avis de droit. Nous saluons l'énergie qui a été mise en place pour invalider cette initiative. Cela nous interpelle.

Dans un sens, elle complexifierait la mise en place de projets, et cela augmenterait le coût pour la commune s'il fallait amener tous les projets en votation populaire. C'est aussi pour cela que nous avons des élus qui représentent les citoyens. Ce serait à se demander alors quel est le rôle des élus. Et en même temps, nous comprenons les initiants qui se sentent souvent mis devant le fait accompli.

D'autre part, ce serait une réelle voix populaire, une forme de démocratie participative, chère aux Vert'libéraux, qui permettrait aussi de contrecarrer certains projets « politiques » qui arrangent. Une initiative qui introduit une procédure systématique nous ferait craindre un rejet des citoyens.

Un système démocratique par la représentation des pouvoirs est conçu de manière à alléger la tâche du citoyen. Bien sûr, nous souhaiterions qu'il soit plus présent lors des votations, mais, malheureusement, les statistiques à la sortie des élections ne nous donnent pas encore de réponse favorable.

En fonction de ces deux paramètres d'analyse, les Vert'libéraux s'abstiendront sur ce rapport.

M. Karim Boukhris, POP :

- Le groupe POP s'est penché sur la recevabilité de cette initiative, et n'a pas discuté du fond.

Selon l'avis juridique qui a été commandé auprès d'une instance neutre – soit l'Université de Genève – il apparaît que l'initiative crée un droit qui n'est pas prévu par le droit cantonal. Ainsi, cette initiative, dans son ensemble, doit être jugée irrecevable.

Comme cela a déjà dit, l'argument nous paraît clair et net, et nous nous étonnons que celui-ci n'ait pas été retenu par les initiants lors de la rédaction de leur initiative. Ce genre d'argument aurait peut-être dû être connu d'un juriste.

Un autre élément demande que toute piétonnisation, toute suppression de places de parc et autres passent par un référendum obligatoire. Nous arrivons là dans une sorte d'OVNI juridique, une « choucroute-légistique » qui nous surprend tout de même, puisque le droit cantonal précise clairement que c'est au Conseil communal de prendre ce genre de décision, conformément à l'art. 87 de la loi sur les routes et voies publiques.

Nous sommes là encore dans une invention qui nous paraît tout de même surprenante : inventer un référendum portant sur des décisions d'une autorité exécutive. Nous avons une bonne démocratie, bien directe, mais nous n'avons pas ce genre d'instrument : nous avons des référendums portant sur des actes d'une autorité législative, mais pas d'un exécutif. Et cela, franchement, un juriste aurait dû le savoir.

Au sein du groupe POP, il nous apparaît donc que cette initiative est clairement irrecevable, et c'est sans l'ombre d'un doute que nous voterons l'irrecevabilité de cette initiative.

En ce qui concerne le droit d'être entendu, il est clair que le droit d'être entendu concerne tous les destinataires de décisions. Il s'agit là d'une procédure juridique. Nous ne coupons pas les droits des initiants en jugeant cette initiative irrecevable. Il sera toujours possible aux initiants, s'ils considèrent notre décision comme mauvaise ou contraire au droit, d'en référer à notre autorité de tutelle qui est le Canton. Ensuite la procédure juridique va s'enclencher, ils pourront être entendus, amener leurs arguments et perdre – c'est le pronostic le plus probable – vis-à-vis de la Chancellerie cantonale, perdre auprès du Tribunal cantonal et perdre au Tribunal fédéral s'ils veulent aller jusque-là. Quant à la Cour européenne des droits de l'homme, je n'ai même pas tellement envie d'en parler.

J'aimerais juste terminer mon intervention avec deux remarques. Une remarque à l'attention du Conseil communal, que j'invite très chaleureusement à poursuivre ses efforts de dialogue auprès de nos citoyens pour le développement de notre ville, même si ces efforts ne sont pas toujours couronnés d'un succès phénoménal.

Une autre remarque s'adresse aux initiants : j'ai lu l'avis de droit, et je les invite vraiment à relire cet avis de droit, à demander peut-être un avis auprès d'un juriste domicilié, lui, dans le canton de Neuchâtel, pour vérifier que leur procédure pourra être reçue et qu'ils aient une chance de gagner. Il est temps aujourd'hui d'aller de l'avant : cette place du Marché est piétonne, il s'agit maintenant de s'en servir.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC :

- Le groupe UDC a étudié avec la plus grande attention ce rapport 24.048, qui porte sur la recevabilité d'une initiative communale intitulée « Piétons, stationnement, mobilité : au peuple de décider ! »

Ce rapport soulève une question fondamentale pour notre démocratie : celle de l'exercice et de la protection des droits politiques de chaque citoyen.

Pour l'UDC, il est essentiel que les droits démocratiques de nos concitoyens soient non seulement respectés, mais également garantis de manière permanente. Cela signifie que chaque personne doit pouvoir exercer ses prérogatives démocratiques, que ce soit à travers le dépôt d'une initiative ou le lancement d'un référendum, cela sans restriction injustifiée.

Il est important de rappeler que plus de 3'000 signatures valables ont été recueillies pour soutenir cette initiative, démontrant l'intérêt des concitoyens pour les questions de mobilité et de stationnement, ainsi que leur impact sur la qualité de vie dans notre commune. C'est pourquoi, ce soir, notre groupe se prononcera strictement sur la forme et non sur le fond de cette initiative.

Il s'agit ici de se positionner sur la recevabilité juridique de cette démarche, en prenant en compte l'avis de droit commandé par le Conseil communal auprès des professeurs de la Faculté de droit de l'Université de Genève. Selon cet avis, l'initiative en question serait contraire au droit supérieur et devrait, par conséquent, être déclarée irrecevable dans son intégralité.

Ainsi, en tenant compte des conclusions de cet avis de droit, le groupe UDC a décidé de suivre la recommandation formulée par le Conseil communal et constatera donc l'irrecevabilité matérielle de cette initiative.

Nous tenons à souligner que cette décision ne remet nullement en question l'importance des préoccupations soulevées par les citoyens signataires. Cependant, en tant que représentants politiques responsables, nous devons nous assurer que toute initiative soumise à la volonté populaire respecte scrupuleusement le cadre juridique en vigueur. C'est en garantissant le respect de ce cadre que nous protégeons, à long terme, la stabilité et la crédibilité de nos institutions.

M. Thierry Brechbühler, président du Conseil communal :

- Le droit d'initiative est un élément fondamental de notre système politique suisse, basé notamment sur la démocratie directe. Il permet à la population d'intervenir directement dans le débat politique par des propositions concrètes, que ce soit au niveau communal, cantonal ou fédéral.

Votre Autorité est saisie ce soir d'un rapport relatif à une initiative communale. L'art. 11 de notre règlement général précise, à l'al. 5, que c'est

le Conseil général qui est compétent pour décider de la recevabilité matérielle des initiatives communales. Par *recevabilité matérielle*, on entend la conformité du texte proposé aux lois et règlements en vigueur.

S'agissant d'initiatives visant à modifier ou à ajouter des dispositions additionnelles dans la législation, il appartient, en toute cohérence, au pouvoir législatif et non à l'exécutif de se prononcer sur cet aspect.

Dans le cadre de l'exercice du droit d'initiative, le rôle du Conseil communal consiste avant tout à encadrer, avec l'appui des services de l'administration, le processus formel qui va de l'annonce du lancement de la récolte de signatures à la votation populaire, si celle-ci a lieu.

En novembre 2023, l'initiative « Piétons, stationnement, mobilité : au peuple de décider ! » a été lancée par un comité d'initiative. Après les diverses étapes formelles décrites dans le rapport – et que je ne citerai pas ici – par arrêté du 22 mai 2024, le Conseil communal constatait que le nombre minimum de signatures valables nécessaires avait été recueilli.

La décision concernant la recevabilité à prendre par le Conseil général devant être prise en toute connaissance de cause, le Conseil communal a sollicité un avis de droit externe, lequel vous a été transmis, accompagné d'un rapport du 25 septembre 2024 qui rappelle l'ensemble du processus.

Ce soir, vous êtes donc invités à vous prononcer sur la recevabilité matérielle de l'initiative, et non sur le fond. Ce dernier serait abordé dans un second temps, dans le cas où la recevabilité matérielle serait approuvée par votre Autorité.

Afin de décider de cette recevabilité ou non, vous avez toutes et tous pu prendre connaissance de l'avis de droit, qui conclut, je cite : « Au vu de ce qui précède, l'initiative communale examinée est à notre sens contraire au droit supérieur, et son invalidation totale doit être envisagée (art. 12 du règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds et art. 107 LDP NE). »

Avant de conclure, et pour revenir sur la question du droit d'être entendu, le Conseil communal partage l'avis émis par Karim Boukhris : l'analyse juridique qui est la nôtre va dans la même direction, car, à notre sens, une décision est une décision juridique ou administrative, alors que nous nous trouvons ici dans un processus législatif, dans lequel le droit d'être entendu n'est pas requis. Aussi, je vous invite à voter l'arrêté qui vous est proposé.

Avant de passer au vote d'entrée en matière, la présidente, **Mme Béatrice Thiémard-Clémentz**, demande si la parole est encore demandée.

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- Je ne partage pas l'avis de M. Karim Boukhris par rapport à la décision et au droit d'être entendu. Je voudrais rappeler que, dernièrement, dans son arrêt invalidant l'initiative genevoise, le Tribunal fédéral a donné raison aux autorités, puisque le droit d'être entendu des initiants avait été respecté. Le recours avait été déposé par la personne qui a établi notre avis de droit, et qui défendait exactement le contraire devant le Tribunal fédéral, en disant que son initiative genevoise était recevable, alors que l'on nous dit l'inverse dans l'avis de droit à notre attention.

Une telle conclusion n'aurait peut-être pas été rendue si le droit d'être entendu des initiants n'avait pas été respecté. Aussi, je vous invite vraiment à ne pas accepter l'entrée en matière sur ce rapport, afin que les initiants puissent être entendus.

Mme Sarah Curty, PLR :

- Nous demandons une interruption de séance avant le vote de l'entrée en matière, afin de pouvoir nous concerter au sein du groupe PLR.

SUSPENSION DE SÉANCE DE 5 MINUTES.**Mme Sarah Curty, PLR :**

- Cette situation est très embêtante. Nous sommes persuadés de l'irrecevabilité de cette initiative, cela n'est pas remis en question. Néanmoins, nous souhaiterions quand même faire preuve d'exemplarité. Aussi, si les initiants ont le droit d'être entendus, je pense que nous devons leur accorder, même si cela ne changera pas la finalité de la décision d'irrecevabilité.

Nous préférons donc refuser l'entrée en matière, afin que ces personnes soient entendues, que le rapport soit représenté dans un mois ou deux et que nous ayons fait les choses de la bonne manière, plutôt que de se retrouver avec un recours avec des frais à payer pour cela. Ainsi, pour ces raisons, le groupe PLR refusera à l'unanimité l'entrée en matière.

M. Karim Boukhris, POP :

- J'ai profité de ces cinq minutes pour faire quelques petites recherches rapides. Néanmoins, il apparaît que le Tribunal fédéral ne considère pas le droit d'être entendu pour la recevabilité d'une initiative.

Partant, nous maintenons notre vote pour l'irrecevabilité, tout en rappelant que cela n'enlève aucun droit au comité d'initiative, qui pourra faire recours s'il considère que le droit d'être entendu a été bafoué. Toutefois, comme je l'ai dit précédemment, je leur suggère de prendre des renseignements un peu sérieux avant de se lancer dans une procédure quasiment perdue d'avance.

M. Thierry Brechbühler, président du Conseil communal :

- Sans m'étendre trop longuement sur le dossier juridique qui a été évoqué précédemment par la représentante du Centre, j'aimerais simplement vous citer l'arrêt du Tribunal fédéral : « Le Tribunal fédéral conclut en déduisant que l'organe public qui conduit l'examen de validité d'une initiative ne doit pas accorder aux initiants le droit d'être entendu (...) ». Il s'agit là d'un arrêt du Tribunal fédéral qui, me semble-t-il, règle un certain nombre de questions.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Béatrice Thiémond-Clémentz**, soumet au vote l'entrée en matière, laquelle est acceptée par 25 voix contre 9 et 2 abstentions (1 récusation).

M. Thierry Brechbühler, président du Conseil communal, intervient alors, demandant une courte suspension de séance afin que le Conseil communal puisse se réunir en aparté.

SUSPENSION DE SÉANCE DE 2 MINUTES.

A la reprise des débats, la présidente, **Mme Béatrice Thiémond-Clémentz**, relève que, lors du vote de l'entrée en matière, des voix n'ont pas été comptabilisées. Il est dès lors procédé à un nouveau vote. **L'entrée en matière est donc acceptée par 26 voix contre 9 et 2 abstentions** (1 récusation).

Soumis au vote, **l'arrêté relatif à la déclaration d'irrecevabilité matérielle** de l'initiative « Piétons, stationnement, mobilité : au peuple de décider ! » est **accepté par 29 voix contre 2 et 6 abstentions** (1 récusation).

24.050

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'500'000.- pour une subvention au projet La Chaux-de-Fonds – Capitale culturelle suisse 2027

du 2 octobre 2024

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

Le présent rapport fait suite au rapport d'information 23.033 soumis le 19 septembre 2023 au Conseil général. La ville de La Chaux-de-Fonds est appelée à devenir, en 2027, la première capitale culturelle suisse de l'histoire. Le projet s'inscrit dans une dynamique nationale. Il entre en phase avec le Message Culture (2025-2028) de la Confédération qui a intégré le concept de Capitale culturelle suisse et sa première édition chaux-de-fonnière. La manifestation attirera des publics de toute la Suisse et au-delà. Les retombées culturelles, économiques, touristiques et sociales attendues sont importantes pour notre ville ainsi que pour l'ensemble du canton. Les fonds communaux, cantonaux et nationaux, couplés aux soutiens privés, doivent être mobilisés dès aujourd'hui pour permettre au projet de se déployer à sa juste mesure. Le projet a reçu la reconnaissance de l'association nationale Capitale Culturelle Suisse et a gagné l'appui de l'Office fédéral de la culture (OFC), de plusieurs cantons et villes, ainsi que l'engagement financier de sponsors privés.

Comme annoncé dans le rapport 23.033, le Conseil communal requiert de votre autorité l'octroi d'un crédit de CHF 2'500'000.- pour une subvention au projet La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027. Le montant sera dévolu à la phase opérationnelle du projet, pour les années 2025 à 2028.

Une Capitale culturelle en Suisse

Contexte

À la suite d'Expo.02, les responsables en charge de la manifestation ont constaté l'importance d'organiser des événements culturels nationaux pour rassembler les citoyennes et les citoyens de toutes les régions suisses, de découvrir des artistes locaux et de créer des collaborations. Ces événements renforcent l'unité nationale en dépassant les barrières linguistiques et culturelles. En 2013, l'association Capitale Culturelle Suisse a ainsi été créée en vue d'attribuer, à intervalle régulier et pour une année, le titre de Capitale culturelle suisse à une ville du pays. Tous les trois ans, le développement d'une ville ou d'un territoire sera ainsi favorisé par la tenue de cet événement culturel de grande ampleur. L'objectif est d'améliorer l'attractivité touristique et économique de la ville, de sa région et du canton, de stimuler les échanges culturels entre les différentes régions linguistiques de Suisse, de créer une dynamique culturelle fédératrice à l'échelle du pays et de renforcer la cohésion sociale et nationale. Les capitales culturelles sont plus fréquentes, flexibles et durables que les expositions nationales, utilisant les infrastructures existantes pour mettre en valeur le dynamisme local et stimuler les secteurs culturel, économique ou encore touristique.

L'association Capitale Culturelle Suisse a souhaité consolider son concept en réalisant une édition pilote. La Ville de La Chaux-de-Fonds et le Canton de Neuchâtel ont été approchés dans ce cadre. Dès lors, entre 2018 et 2020, l'opportunité et la faisabilité de la démarche ont été démontrées par deux études menées par la Haute École Arc. Elles se sont entre autres penchées sur des recherches relatives aux retombées, notamment économiques, de plusieurs capitales culturelles nationales et européennes¹.

Impact des capitales culturelles

Dans un article intitulé « La culture en capitales » publié en octobre 2023, Mathias Rota, chargé de recherche à la Haute École spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), explore l'impact potentiel de la création d'une Capitale culturelle suisse sur les villes lauréates². Les observations rendues dans le présent chapitre en sont tirées. L'étude examine les bénéfices observés dans les villes européennes ayant obtenu le titre de Capitale européenne de la culture, en mettant en lumière les transformations économiques, sociales et culturelles induites par ces événements. En parallèle, l'étude note que toutes les retombées positives de ce type

¹ Mathias Rota, 2019. « La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse ? ». Disponible en ligne : <https://ccs2300.ch>

² Mathias Rota, 2023. « La culture en capitales ». Disponible en ligne : <https://capitaleculturellesuisse.ch>

d'événements culturels de grande ampleur ne peuvent pas être quantifiées par les méthodes scientifiques à la disposition des chercheurs et chercheuses. Certains de leurs impacts impondérables, comme la naissance de nouvelles idées, le renouvellement d'expériences émotionnelles et sensorielles ou le renforcement de compétences, sont difficiles à évaluer.

Cependant, de nombreux éléments mesurables attestent des avantages significatifs que représentent l'obtention du titre de capitale culturelle pour une ville. Les initiatives similaires menées en Europe ont donné lieu à des études et des analyses de leurs impacts, économiques notamment. En s'inspirant des réussites des Capitales européennes de la culture, ce projet a la capacité de transformer une ville suisse en un centre dynamique d'activités culturelles, attirant un large public, créant un fort dynamisme touristique et économique.

Les financements et les investissements réunis pour accueillir la manifestation sont fondés sur des partenariats public-privé et permettent d'augmenter les moyens financiers à la disposition des actrices et acteurs culturels locaux. Les sondages réalisés dans le cadre des études sur les Capitales européennes de la culture attestent également de l'augmentation significative du tourisme et de la consommation locale. De plus, les collaborations entre actrices et acteurs culturels locaux et internationaux créent de nouvelles opportunités professionnelles et artistiques, enrichissant ainsi le tissu économique et social de la ville et de sa région ; les réseaux de collaboration s'étendent et s'enrichissent. Par ailleurs, l'attribution du titre de capitale culturelle renforce la cohésion sociale locale. Les échanges au sein de la population sont renforcés, de même que le sentiment d'appartenance des habitantes et habitants.

En s'appuyant sur les succès observés dans d'autres pays, l'étude indique que le projet a le potentiel de générer des bénéfices durables et significatifs pour les villes suisses, leurs habitants et habitantes, et l'ensemble du pays.

La Chaux-de-Fonds : un projet pionnier

a) Une démarche participative

Les études menées par la Haute École Arc ont été poursuivies et systématisées par La Marmite³ au travers d'entretiens individuels et collectifs afin de comprendre les attentes et de répertorier les idées qui émanent des différents acteurs locaux et nationaux⁴. Le projet de Capitale culturelle suisse

³ La Marmite est une association romande qui agit comme pôle de conseil, de ressources et de formation en matière de politique et d'action culturelle.

⁴ Sylvie Pipoz, Mathieu Menghini et Marie-Charlotte Winterhalter, 2021. "Faire Chaux-de-Fonds". Vers une métropole oeuvrière". Disponible en ligne : <https://lamarmite.org>

repose en effet sur une forte volonté d'inclusion et de participation de l'ensemble des actrices et acteurs, des habitantes et habitants ainsi que des partenaires, et ce dès ses phases préparatoires. La manifestation escompte ainsi encourager de nouveaux segments du public à prendre part à la vie culturelle. La phase exploratoire du projet a ainsi été soutenue, durant la pandémie de Covid, par un projet de transformation cofinancé par la Confédération, au titre de la politique de soutien à la participation culturelle.

b) Une ville culturelle remarquable

La Chaux-de-Fonds a été choisie pour cette première édition pilote en raison de plusieurs atouts. La ville est reconnue pour son dynamisme artistique et ses créations contemporaines. Elle abrite de nombreux artistes qui bénéficient de réseaux nationaux et internationaux. En outre, La Chaux-de-Fonds dispose d'infrastructures culturelles de haute qualité et de lieux capables d'accueillir une grande variété d'événements culturels. Ce vivier artistique et ces infrastructures solides placent La Chaux-de-Fonds parmi les villes culturelles remarquables. La richesse de ses lieux culturels, la diversité et la qualité de ses productions artistiques ont été des atouts déterminants, l'association suisse étant convaincue de la qualité de la programmation qui pourra y être proposée. Les retombées pour la ville seront importantes puisque cette manifestation valorisera l'offre culturelle présente, en la positionnant au niveau national et en créant dans le même élan des ponts entre les régions et une plus-value pour le tourisme et l'économie locale.

En date du 19 septembre 2023, le Conseil Communal soumettait au Conseil Général le rapport d'information 23.033. Il y présentait de manière détaillée le projet pionnier de faire de La Chaux-de-Fonds la première capitale culturelle de Suisse, en 2027. L'opportunité du projet et sa faisabilité y étaient démontrées. Ce rapport affirmait déjà que la manifestation serait fondée sur des principes directeurs clairs à savoir, la participation culturelle, le dialogue culturel et le rayonnement culturel ; et sa mise en œuvre serait assise sur une étroite collaboration avec les actrices et acteurs locaux ainsi que les milieux culturels, pour valoriser la richesse des propositions artistiques existantes.

c) Un accueil enthousiaste

Lors du traitement du rapport d'information par le Conseil général, l'ensemble des groupes a réservé un accueil enthousiaste à l'égard de Capitale culturelle, montrant un consensus sur son importance et sur les bénéfices qu'elle pourra apporter à la ville, tant sur le plan économique que culturel et touristique. Il est à noter qu'à ce stade de développement du projet, le financement de la manifestation et l'implication des autorités ont fait l'objet de plusieurs questions.

En outre, le Conseil général a souligné combien il était essentiel à ses yeux que le projet s'adresse à tous les acteurs et actrices du monde culturel "*des plus institutionnel.les aux plus alternatifs.ves*" aussi bien qu'à toute la population, et pas seulement "*aux habitué.es des évènements culturels*". La participation équitable des trois échelons institutionnels, le coût écologique de la manifestation, le problème de la mobilité, ainsi que la question de l'offre hôtelière ont également suscité de profondes réflexions. Face à ces préoccupations légitimes, le Conseil général a estimé que la première capitale culturelle de l'histoire de Suisse se devait d'être exemplaire, en matière de durabilité, de maîtrise budgétaire, de participation culturelle et de cohésion sociale.

Aujourd'hui, l'importance du projet a été reconnue par la Confédération dans son Message Culture 2025-2028, ouvrant la porte à un engagement financier "*substantiel*" de sa part⁵. Des partenariats avec le secteur privé sont noués et la gouvernance du projet est renforcée. Le présent rapport présente les principales évolutions intervenues depuis juin 2023, lors de la soumission du rapport d'information. Il comporte des éléments budgétaires actualisés, précise les principes de gouvernance du projet et fait le point sur les partenariats déjà noués.

Développements depuis l'été 2023

Implication du milieu culturel régional

Depuis 2019, de multiples rencontres permettent d'impliquer les milieux culturels régionaux à la construction de la première Capitale culturelle suisse. Consultations, rencontres, échanges formels comme informels : le lien permanent et la prise en considération des contraintes, des compétences et des envies des actrices et des acteurs culturel.les est une condition *sine qua non* de la réussite de la manifestation. Depuis l'été 2023, ces relations se sont poursuivies et se sont développées, sous la forme de consultations larges des artistes indépendant.e.s comme des institutions. Aujourd'hui, l'état des lieux des aspirations et des craintes de chacun.e permet de penser la réalisation du projet avec confiance et sérénité car les liens tissés de longue date permettront de maintenir un rapport continu de consultation réciproque avec l'équipe opérationnelle de la manifestation.

Vers une reconnaissance et un engagement de la Confédération

Plusieurs éléments témoignent d'un soutien croissant pour le projet de Capitale culturelle suisse au niveau fédéral, que ce soit au sein du Conseil fédéral, parmi les Parlementaires et les partis politiques, à la Conférence

⁵ Voir ci-après la réponse de la Conseillère fédérale à une question portant sur le soutien de Capitale culturelle suisse en séance plénière du Conseil des États Le 4 juin 2024.

intercantonale de l'instruction publique de la Suisse Romande et du Tessin (CIIP) ou auprès de l'Union des villes suisses (UVS).

a) Message Culture 2025-2028 et appui de la Confédération

Un travail important a été mené par le Canton, la Ville, le comité stratégique des associations suisse et chaux-de-fonnière ainsi que l'équipe opérationnelle afin que l'envergure nationale du projet puisse s'appuyer sur une reconnaissance et un soutien de la Confédération. Le 1^{er} mars 2024, une étape d'importance a été franchie : le Message Culture de la Confédération pour les années 2025 à 2028 a été adopté par le Conseil fédéral. La Confédération y a inscrit le projet de Capitale culturelle suisse pour l'ensemble du pays, avec sa première édition chaux-de-fonnière. Elle y met en avant la capacité de ce projet à renforcer la cohésion nationale, à valoriser la diversité culturelle en Suisse et à favoriser les échanges culturels entre les régions linguistiques. Elle y relève en outre la capacité du projet à agir sur l'inclusion et à intéresser un large public, tout en soulignant l'influence de la culture sur l'identité et l'attractivité d'une région⁶.

Cette adhésion au projet de Capitale culturelle suisse est par ailleurs affichée par le Conseil fédéral, sur proposition de la Conseillère fédérale en charge de la culture, Élisabeth Baume-Schneider. Dans les médias, cette dernière a notamment relevé le caractère essentiel de la culture en tant que facteur d'intégration, de diversité et constitutif d'une identité. Elle a mis en avant la nécessité d'investir pour le développement de la culture à travers un travail conjoint avec les cantons et les villes, affirmant à ce titre, la pertinence du projet Capitale culturelle suisse.

Le 4 juin 2024, le Message Culture 2025-2028 a été étudié en séance plénière du Conseil des États. À cette occasion, la Conseillère fédérale a répondu à une question du Conseiller aux États Baptiste Hurni portant sur le soutien et le financement de Capitale culturelle suisse : « Si la demande de l'association est de l'ordre de 3 millions de francs sur un budget global prévu de 18,5 millions de francs, vous comprendrez aisément que je ne peux pas m'engager sur les 3 millions, mais je peux mentionner que, avec des arbitrages et avec une analyse orientée sur des priorités, nous pourrions accorder une aide substantielle à ce projet. En ce qui concerne donc le cofinancement de l'OFC⁷, il sera réglé par une convention de prestations avec l'association. Il s'agirait donc d'une seule demande avec une explication globale du projet, avec, bien sûr, pour corollaire, le fait que les autorités, soit du canton, soit de la ville, participent et que le financement global soit consolidé, justement avec une participation de l'OFC. Pour Pro

⁶ "Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025 à 2028" p. 85-86. Disponible en ligne : <https://www.news.admin.ch>

⁷ Office Fédéral de la Culture (ndlr.).

Helvetia, comme je l'ai dit, il sera nécessaire de déposer plusieurs projets en fonction des domaines qui seront soutenus. Je peux donc volontiers nous engager, m'engager, à ce qu'il y ait des priorités pour un montant substantiel, sans toutefois affirmer le montant que nous verserons, mais il sera significatif. »

Après son passage devant le Conseil des États, le Message Culture 2025-2028 a été adopté par le Conseil national le 11 septembre, sans divergence s'agissant des plafonds de dépenses de l'OFC (vote final le 27 septembre). Ce dernier connaît donc désormais la hauteur des plafonds de dépenses annuels pour l'encouragement de la culture. L'OFC, respectivement la cheffe de département, pourront dès lors formaliser leur soutien à Capitale culturelle suisse, respectivement La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027, par la signature d'une convention de prestations. Le co-financement fédéral sera néanmoins conditionné à l'obtention préalable des co-financements communal et cantonal.

Dans ce cadre, l'octroi au niveau communal et cantonal de deux crédits d'engagement identiques de CHF 2'500'000.- est tout particulièrement important, en vue de permettre l'engagement financier de la Confédération.

b) Procédure de consultation largement favorable

Dans le cadre de la procédure de consultation fédérale portant sur le Message Culture, Capitale culturelle suisse a récolté de nombreux soutiens. Le PLR, le PS, les Vert.e.s, l'Union des villes suisses (UVS), de nombreux cantons ou encore des faïtières de l'économie, de la culture et du social ont témoigné leur désir de voir le programme national et sa première édition être soutenus par la Confédération. Les retours retranscrits ci-après, à titre d'exemples, rendent compte des soutiens apportés au projet. L'UVS a notamment relevé l'importance du projet, dont la concrétisation répondrait aux objectifs transversaux de démocratisation culturelle, de cohésion et d'identité culturelle, de diversité culturelle et d'attractivité de la vie culturelle du pays. Le Parti socialiste suisse a relevé que « l'exemple de La Chaux-de-Fonds démontre la dynamique sociale, économique et culturelle qu'une candidature au titre de "Capitale culturelle suisse" peut déployer ». Le Parti Libéral-Radical a apporté son soutien au projet, en soulignant que cette « initiative favorise non seulement la participation culturelle, mais aussi la diversité et les échanges entre régions linguistiques. Par ailleurs, en ciblant un large public, ce projet contribuera également à renforcer l'attrait des régions concernées ». La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse Romande et du Tessin (CIIP) a « [apprécié] tout particulièrement le fait que ce nouveau concept puisse trouver une concrétisation dans le paysage culturel suisse et romand tout en promouvant largement les notions de durabilité et de participation culturelle ».

Cette large adhésion atteste du bénéfice important que le projet confère à la Suisse dans son ensemble et renforce considérablement le positionnement de cette première édition chaux-de-fonnière. En plus d'apporter une reconnaissance et une légitimité au projet, cette inscription dans le cadre du Message Culture est un pas important en vue de son financement.

c) Événement parlementaire du Canton de Neuchâtel à Berne

Le mardi 5 mars 2024, le Conseil d'État *in corpore* s'est rendu au Palais fédéral afin de présenter les atouts du canton de Neuchâtel et promouvoir le projet de Capitale culturelle suisse. Accompagné du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds et d'une délégation de partenaires cantonaux, le Conseil d'État a saisi l'opportunité de cette rencontre avec les Parlementaires fédéraux pour les encourager à soutenir ce projet d'envergure nationale. La Conseillère fédérale Élisabeth Baume-Schneider et plus de deux cents parlementaires et hauts fonctionnaires fédéraux ont participé à l'événement. Les impacts positifs du projet pour la Confédération y ont été présentés, comme le renforcement et la valorisation des actrices et acteurs culturels, l'intensification des échanges nationaux et régionaux, et une meilleure connaissance de la diversité culturelle nationale. Il en va également de la dynamisation de la participation culturelle, des territoires, de l'urbanisme et de l'économie. L'accueil réservé au projet a été enthousiaste et les reflets médiatiques importants, offrant une visibilité nationale au projet.

d) Visite officielle de la Conseillère fédérale à La Chaux-de-Fonds

Les autorités de la Ville de La Chaux-de-Fonds et du Canton de Neuchâtel ont eu l'honneur d'accueillir la Conseillère fédérale Élisabeth Baume-Schneider, le mardi 6 août 2024. Cette visite officielle, souhaitée en toute simplicité, s'inscrivait dans un calendrier particulièrement symbolique puisque notre ville célébrait la renaissance de La Plage des Six Pompes après l'annulation consécutive à la tempête du 24 juillet 2023. Mme Baume-Schneider a été reçue en fin d'après-midi par les autorités communales pour un échange informel. Elle a ensuite prononcé un discours remarqué dans le cadre de la cérémonie d'ouverture de La Plage des Six Pompes à Beau-Site, donnant rendez-vous à notre ville en 2027, "pour la cérémonie d'ouverture de Capitale culturelle suisse !". Plus de trois cent personnalités des milieux culturels, politiques et économiques du pays ont fait le déplacement pour une soirée estivale chaleureuse et artistique, comme une préfiguration de ce qu'une Capitale culturelle pourrait offrir à La Chaux-de-Fonds.

Reconnaissance par le Jury Capitale Culturelle Suisse

En vue de l'obtention du titre de « Capitale culturelle suisse », les villes candidates postulent auprès de l'association nationale Capitale Culturelle

Suisse. Un jury national est amené à se prononcer sur les projets portés, leurs objectifs et l'atteinte d'un certain nombre de critères. Si la Ville de La Chaux-de-Fonds a été approchée par l'association suisse afin de porter l'édition pilote, sa candidature n'en a pas moins été éprouvée sur la base de ces éléments.

Réuni à La Chaux-de-Fonds le 2 mai 2024, le jury national – composé de 10 membres de la scène culturelle et économique issues de toute la Suisse – s'est prononcé sur le projet présenté par l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse. Relevant la qualité de l'architecture du projet ainsi que son approche intégrale et inclusive, le projet a été approuvé – sous réserve de l'obtention du financement nécessaire à la bonne tenue de la manifestation. Dans le cadre d'une collaboration étroite avec le jury, des pistes en vue du renforcement du projet ont été énoncées et discutées.

Le jury a formulé cinq points jugés particulièrement convaincants dans l'évaluation du projet. Ils sont intégralement rendus ci-dessous.

- La Chaux-de-Fonds offre une palette culturelle très diversifiée avec des institutions renommées telles que le Théâtre Populaire Romand ou le festival de La Plage des Six Pompes, et les musées tels que le Musée international d'horlogerie, le Musée des beaux-arts et Muzoo ainsi qu'une scène alternative très active attirant avant tout un public jeune.
- Le projet démontre la volonté forte de s'associer avec des acteurs et actrices de manifestations culturelles en dehors de la région pour créer un vrai engouement national.
- Outre son urbanisme horloger inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, des lieux tels que le théâtre néobaroque italien de « L'Heure bleue », la Salle de Musique, le Temple Allemand, la Maison Blanche du Corbusier ainsi que les Anciens abattoirs, transformés en centre culturel et centre névralgique de la manifestation en 2027, sont, parmi tant d'autres, les icônes indissociables de la future capitale.
- Le projet de CCS 2027 s'inscrit parfaitement dans la dynamique de transformation que vivra la ville ces prochaines années. Une mutation qui comprend des travaux et chantiers importants pour améliorer la mobilité, rendre certains quartiers plus attractifs et rendre des espaces, tels que la Place du marché ou le Parc des Musées, plus attrayants pour la population et les futur.e.s visiteur.euse.s.
- L'équipe du projet, qui sera bientôt relayée par des directions exécutive et artistique, a déjà veillé à l'inclusion tant au niveau culturel que social afin de rendre la manifestation accessible et intéressante pour tout le monde. La participation active des associations et des actrices et acteurs culturels locaux est un atout indéniable.

Gouvernance

Afin de porter la manifestation, une association a été constituée en automne 2021 : l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027. Comme stipulé dans les statuts de l'association⁸, celle-ci est indépendante et son comité se compose de treize membres au maximum. La Ville et le Canton y sont tous deux représentés.

Après plus de deux ans d'existence, l'association a renforcé sa structure en vue de la gestion de la réalisation de la manifestation. Des personnalités aux compétences fortes sont associées au projet. Le 12 mars 2024, lors de l'assemblée générale de l'association, les membres ont nommé, à l'unanimité, Monsieur Jean Studer comme président. Il succède ainsi à Madame Anouk Hellmann qui a œuvré durant les phases préparatoires du projet. Actuel président du conseil d'administration de la BCN et ancien conseiller d'État, Monsieur Jean Studer préside également le conseil de fondation de la Cinémathèque suisse.

Par ailleurs, si le projet a principalement été porté par la Ville et le Canton dans ses premières phases, une nouvelle étape de gouvernance est d'ores et déjà franchie avec le transfert de la présidence du comité de pilotage à l'association. Celle-ci a fait l'objet d'une réorganisation, afin d'être pleinement fonctionnelle à l'automne 2024. Elle s'est dotée d'un nouveau comité en date du 21 juin 2024, composé de membres aux profils diversifiés, à même de répondre par leurs qualités et compétences aux multiples enjeux liés à la manifestation. Aux côtés d'un vice-président et d'une vice-présidente, d'un-e représentant-e des milieux culturels chaux-de-fonniers, du président de Tourisme neuchâtelois et d'un-e représentant-e des communes neuchâteloises, le Canton et la Ville continuent d'être des membres actifs du comité.

Sept membres du Comité composent le bureau exécutif, une entité qui n'avait pas été évoquée dans le rapport d'information et qui prendra en charge les affaires courantes. Par la constitution de ce nouveau comité, l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 souhaite que sa gouvernance reflète la coopération féconde entre culture, politique, tourisme, économie et participation culturelle, conditions cadres nécessaires au déploiement de la manifestation.

⁸ Les Statut de l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 sont disponibles en ligne : <https://ccs2300.ch>

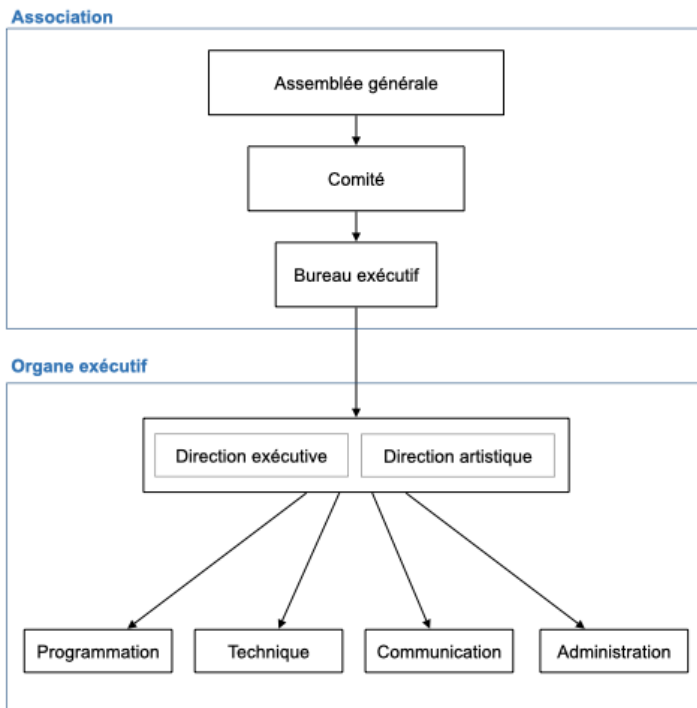


Schéma : gouvernance et structure opérationnelle de l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027

Structure opérationnelle

Dans la perspective du lancement officiel de la manifestation et de sa consolidation, les postes de directeur-trice exécutif-ve et de directeur-trice artistique ont été mis au concours en janvier 2024. Sous la responsabilité du bureau exécutif de l'association, les deux directions sont appelées à diriger l'équipe opérationnelle de la manifestation. L'une des missions centrales de la manifestation est de faire rayonner les propositions artistiques régionales et de les faire entrer en dialogue avec celles d'artistes nationaux et internationaux. Afin de tenir compte des délais liés à la création artistique d'envergure internationale, l'engagement des deux directions a été réalisé avant la confirmation de la tenue de l'événement. Une temporalité et une situation ouvertement abordées avec les candidat-e-s.

Le 14 mai 2024, l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 a ainsi nommé les deux personnes qui dirigeront conjointement la manifestation. En tant que directrice artistique, Madame Simone Töndury aura la charge de garantir la qualité et la diversité des propositions culturelles

de la manifestation. Monsieur Olivier Schinz a quant à lui été nommé directeur exécutif de la manifestation. Ces deux nominations sont à la fois gage de continuité du projet ainsi que de qualité artistique et d'ouverture.

Madame Simone Töndury est actuellement programmatrice pour les arts vivants à La Bâtie Festival de Genève, après avoir assuré la programmation et la production pour les arts de la scène, les arts de la rue, les performances et les installations au Festival de la Cité à Lausanne entre 2014 et 2021. D'origine grisonne, quadrilingue, engagée auprès d'artistes et de compagnies indépendantes suisses depuis plus de 20 ans, et solidement ancrée dans le paysage culturel helvétique, elle est membre depuis 2022 du Jury fédéral des arts de la scène, qu'elle préside depuis 2024. Lors de la construction de la programmation artistique de la capitale culturelle, elle s'appuiera sur un jury et rédigera les appels à projets en collaboration avec les milieux culturels.

Monsieur Olivier Schinz est anthropologue de formation. Au bénéfice d'une expérience de plus de vingt ans dans le milieu de la muséographie et du patrimoine, notamment en tant que conservateur adjoint au Musée d'ethnographie de Neuchâtel, il a œuvré en tant que chef de projet dans les phases préparatoires de la manifestation et est aujourd'hui en charge de sa direction exécutive.

Visibilité médiatique en augmentation

Depuis l'annonce de la candidature de La Chaux-de-Fonds comme Capitale culturelle suisse, le projet bénéficie d'une visibilité croissante dans les médias. Plusieurs étapes et événements clés ainsi que les différentes facettes du projet ont été mis en lumière par divers reportages, interviews et articles de presse. On citera en particulier l'article publié par Le Temps en mars 2024 intitulé « La Chaux-de-Fonds, future Capitale culturelle, en passe de séduire Berne ».

Développement des partenariats

Confédération

Les nombreuses prises de position émises lors de la procédure de consultation fédérale portant sur le Message Culture 2025-2028 de la Confédération (par l'Union des villes suisses, le PLR, le PS, Les Vert·e·s, de nombreux cantons et plusieurs organisations faïtières), le contenu dudit Message et l'enthousiasme exprimé durant l'événement parlementaire du 5 mars 2024 témoignent de la reconnaissance nationale dont bénéficie le projet de Capitale culturelle suisse. Les déclarations médiatiques et publiques de la Conseillère fédérale en charge de la culture indiquent de plus une intention de soutenir ce projet de manière substantielle et significative

par le biais d'une convention de prestations signée par l'Office fédéral de la culture (OFC).

Le co-financement fédéral est conditionné à l'obtention préalable des cofinancements communal et cantonal. L'octroi d'une subvention de CHF 2'500'000.- qui fait l'objet du présent rapport est donc essentiel pour permettre l'engagement financier de la Confédération.

Canton de Neuchâtel

Fortement investis, la Ville de La Chaux-de-Fonds et le Canton de Neuchâtel collaborent étroitement à la construction et à la réalisation de la manifestation depuis le début du projet en 2019. Leurs efforts combinés ont été particulièrement importants durant la phase préparatoire du projet. L'enquête préliminaire réalisée par l'association La Marmite a été mandatée et financée conjointement par ces deux acteurs. Depuis les premiers instants du projet, des séances de pilotage fréquentes ont été organisées entre la Ville et le Canton. La présence du Conseil communal et du Conseil d'État durant l'événement parlementaire organisé à Berne ainsi que lors de la visite officielle de la Conseillère fédérale à La Chaux-de-Fonds pour l'ouverture de La Plage des Six Pompes illustrent également cette coopération et témoignent d'une démarche de communication externe concertée. Il en va de même des différents événements significatifs qui ont jalonné l'avancée du projet. Disposant d'une voix chacun au sein du comité et du bureau exécutif de l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027, les représentant.e.s des autorités continueront leur travail commun autour de ce projet et l'accompagneront jusqu'à son terme.

Le Conseil d'État, soumettra une demande de crédit de CHF 2'500'000.- au Grand Conseil dans le courant de l'automne 2024.

Communes neuchâteloises

Le projet a été présenté à plusieurs reprises aux communes neuchâteloises par le biais de la Conférence des directeurs communaux en charge de la culture des sports et des loisirs (CDC-CSL). L'ensemble des communes représentées se sont montrées intéressées à y participer. En outre, une présentation du projet a eu lieu le 13 février 2024, à l'attention des actrices et acteurs culturels du Littoral. La rencontre a réuni plus de 110 personnes, suscitant un vif intérêt et permettant de répondre aux nombreuses questions sur le calendrier, le financement et l'organisation de la manifestation. Prémisse de l'effet rassembleur de la manifestation, cette rencontre est de bon augure pour des collaborations resserrées avec les autres communes, que ce soit pour le programme artistique ou les aspects logistiques (hôtellerie, gastronomie, etc.). L'intégration au comité de l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 d'un.e représentant.e des

communes neuchâteloises reflète la volonté de créer un événement qui rassemble tout le territoire autour de notre ville.

Soutien du fonds d'attributions cantonales de la Loterie Romande

Le fonds d'attributions cantonales de la Loterie Romande (FAC-LoRo) a confirmé un soutien de CHF 2'500'000.- à la manifestation, réparti sur plusieurs années.

Soutiens parapublics et privés

Depuis la remise du rapport d'information, de nombreuses rencontres avec des sponsors potentiels ont eu lieu. Outre un donateur important ayant confirmé son engagement à hauteur de CHF 1'500'000.- un sponsor privé a transmis une lettre d'engagement pour un soutien significatif du même ordre, conditionné à l'engagement financier de la Ville, du Canton et de la Confédération. Un troisième sponsor s'est annoncé, sans qu'un montant définitif n'ait été encore articulé.

Par ailleurs, un mécène privé ne souhaitant pas être nommé a d'ores et déjà contribué au projet en versant une partie d'un soutien total annoncé à CHF 500'000.- auxquels pourraient s'ajouter d'autres soutiens ponctuels pour des projets artistiques précis. D'autres mécènes ou fournisseurs se sont déjà engagés pour des prestations dont la valeur totale est estimée à CHF 500'000.-

L'envergure nationale et la visibilité actuelle de la manifestation suscitent des retours unanimement positifs. Néanmoins, la plupart des entreprises démarchées attendent un engagement financier des collectivités publiques et ont besoin d'un programme artistique plus détaillé avant de confirmer leur soutien.

En ce qui concerne les financements parapublics, la Conférence des Présidents des Organes de Répartition (CPOR) de la Loterie Romande sera sollicitée pour un montant substantiel à la suite de l'octroi des subventions communale et cantonale.

La recherche de fonds bénéficiera d'une impulsion supplémentaire dans les mois à venir grâce au renforcement de la gouvernance de l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 et à la prise de fonctions du nouveau directeur exécutif et de la nouvelle directrice artistique.

Soutien de l'entreprise média publique nationale SSR - SRG

Un courrier de soutien de la SSR-SRG a été adressé à La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 par le directeur *Développement et Offre* ainsi que la responsable des partenariats en octobre 2023. Ce soutien garantit une visibilité à l'échelle nationale.

Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec la presse écrite régionale ; dans un deuxième temps, la radio et la télévision locales seront également approchées. En effet, si la manifestation se positionne au niveau national, elle repose sur une volonté de concilier ouverture et ancrage local.

Collaboration avec la Haute École Arc sur le thème de la mobilité

Enfin, une collaboration avec la Haute École Arc est également nouée autour d'un projet lié à la mobilité. Au bénéfice d'un chèque d'innovation d'Innosuisse, une étude préliminaire sera réalisée en vue de la création d'une application favorisant la mobilité par le biais d'un système de *gamification* – soit l'utilisation de mécanismes et d'une dynamique de jeu pour encourager l'engagement et la participation. En fonction des résultats de la phase exploratoire, une application pourrait être développée pour faciliter la mobilité durant l'événement La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse en 2027. Des partenariats seront envisagés dans ce cadre avec les entreprises de transports publics.

Budget

Les deux tableaux en annexe présentent les comptes et les budgets de l'association pour la phase opérationnelle (2025 à 2028). Ces éléments s'inscrivent dans la continuité de ceux qui avaient été présentés dans le rapport d'information.

Phase opérationnelle

70 % du budget de la phase opérationnelle (2025-2028) seront consacrés au programme artistique et à son incontournable soutien technique. Ainsi, les produits viendront financer directement les actrices et acteurs culturel-le-s, à savoir les artistes, les techniciennes et techniciens du spectacle, etc. Une part importante du budget dédié aux aspects techniques et logistiques sera consacrée au cœur névralgique de la manifestation, les Anciens abattoirs, ainsi qu'au montage d'infrastructures pour les événementiels qui se déploieront dans l'espace public. Pour les autres événements, la manifestation compte collaborer avec les lieux culturels et les ressources existantes.

Pour la même phase du projet, environ 18 % seront dévolus à la communication, notamment afin d'entreprendre des actions de promotion ciblées, tant au niveau local que national. Finalement, en correspondance avec les pratiques des autres capitales européennes de la culture, 12 % ont été estimés pour les frais de coordination.

Afin de tenir compte des impératifs liés à la création artistique, les premiers appels à projets seront préparés, ouverts et sélectionnés d'ici la fin de

l'année 2024, afin que les artistes puissent entamer leur travail dès le 1^{er} janvier 2025, en particulier pour les grands évènements d'ouverture et de clôture. Ceux-ci nécessiteront, au vu de leur envergure, une préparation plus importante (deux ans). Quant aux autres projets qui formeront l'essentiel de la programmation de l'année, qu'ils soient proposés par les institutions culturelles existantes ou le fruit d'appels à projets spécifiques, ils s'inscriront dans une temporalité plus brève, amorcée par une procédure de sélection prévue pour le courant du premier trimestre 2025.

Afin d'être à la hauteur de l'envergure et du caractère national de la manifestation, son budget doit pouvoir être alimenté par les trois niveaux institutionnels de l'État fédéral : la Confédération, le Canton et la Commune. Par un principe de montant miroir, les trois échelons sont invités à participer financièrement de manière équivalente à la réalisation de la manifestation.

Les financements publics (Commune, Canton et Confédération) et parapublics (Loterie Romande notamment) couvriront la moitié du budget de la manifestation. Pour le solde, des financements privés sont sollicités. Ces éléments ont été développés plus haut.

Phase préparatoire

Depuis 2021, durant la phase préparatoire du projet qui aura duré quatre années, le Canton a investi CHF 497'500.- dans le cadre du crédit d'impulsion de l'État. Celui-ci concernait l'appui à l'ensemble des régions du canton. Pour sa part, depuis 2021, la Ville a investi CHF 197'500.- inscrits au Centre 500 des Affaires culturelles en subvention, mise à disposition de locaux et mandats de prestation. Cela correspond à un soutien de la Ville d'environ CHF 50'000.- par an sur quatre ans pour la préparation du projet.

Ce financement conjoint a permis l'engagement d'un chef de projet et de son adjointe, l'installation dans des locaux dédiés, ainsi qu'une étude de faisabilité. Ces montants se sont révélés indispensables à l'élaboration du projet.

Calendrier

La direction artistique et l'équipe technique nommées en 2024 lanceront le processus de production de la manifestation dès l'automne 2024 notamment pour les évènements de grande envergure déployés sur le domaine public ou les grandes infrastructures sportives. La plupart des appels à projet, pour les évènements de moyenne ou petite taille, seront publiés dès le premier trimestre 2025. D'ici là et afin de garantir la bonne conduite de la manifestation, le soutien financier du Canton et de la Ville encourageront tant la Confédération que les privés à s'engager financièrement dans le projet.

À partir de l'annonce officielle du lancement de la première Capitale culturelle suisse de l'histoire, plusieurs étapes marqueront l'avancée du projet tout au long des années 2025 et 2026 ; elles seront autant d'occasions d'impliquer et de communiquer avec le public et les partenaires. La manifestation commencera en début d'année 2027 et battra son plein entre avril et octobre (cf. Annexe 3 Calendrier).

Préavis des commissions

La Commission de la Culture et la Commission des Affaires culturelles ont été consultées tout au long de l'élaboration du projet. Ce rapport a été soumis à ces deux commissions lors d'une séance commune le 25 septembre 2024. La Commission de la Culture l'a préavisé avec 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. La Commission des Affaires culturelles l'a préavisé avec 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Conséquences sur les finances

Dans le cadre des travaux préparatoires, il a été déterminé que la Ville de La Chaux-de-Fonds et le Canton de Neuchâtel auront une implication financière identique. Ainsi, sur la base des concertations politiques ainsi que du budget prévisionnel de la manifestation, CHF 2'500'000.- sont prévus par les deux collectivités. Les collectivités publiques interviendront davantage que les sponsors durant les années 2025 et 2026, lors de la production de la manifestation ; car les soutiens émanant du privé seront surtout versés en 2027, lors de la réalisation de la manifestation.

La demande de crédit s'élève à CHF 2'500'000.- pour les dépenses d'investissement. En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement de 20% (5 ans) des dépenses.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,5 % sur la moitié de l'investissement net.

Amortissement : CHF 2'500'000.- x 20 %	CHF500'000.-
Intérêts 2,5 % sur la moitié des dépenses	CHF 31'250.-
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF531'250.-

Une augmentation de charges budgétaires pour les services encadrant la manifestation ou y participant est à prévoir. Elle est, à ce jour, difficile à estimer, mais le Conseil la souhaite la plus modeste possible. Cette

augmentation de charges sera portée aux budgets ordinaires de fonctionnement.

Conséquences sur les ressources humaines et les services

La consultation des services de la ville réalisée dans le courant du premier semestre 2024 révèle la difficulté d'évaluer les coûts liés à l'implication de ces derniers dans le projet tant que l'association n'a pas précisé le calendrier et l'ampleur des événements proposés. Afin de donner un cadre général aux services, l'implication de ces derniers se déclinera selon une méthodologie qui distingue deux types de services : d'une part, les services techniques chargés de soutenir et d'encadrer les activités de l'association Capitale culturelle qui se déploieront dans l'Espace public, d'autre part, et les nombreux services de la Ville qui s'impliqueront de diverses manières dans la manifestation, notamment les Affaires culturelles, les Musées ou la Promotion du patrimoine.

Le Service des Espaces Publics et la Sécurité Publique devront définir le nombre de jours et le nombre de fois où l'espace public pourra être consacré à Capitale culturelle dans le cadre du budget régulier. Ces données seront transmises à l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle. Dans le cas où cette dernière estimerait avoir besoin de davantage de prestations, en fonction des projets qui seront définis dans les mois à venir par la direction artistique, une négociation sera menée entre le Conseil communal et l'association.

D'autres services, en fonction du calendrier des appels à projet émis par l'association, pourront postuler, en informant le Conseil communal en amont. Ces services définiront eux-mêmes la façon dont ils souhaitent s'inscrire dans Capitale culturelle. Leurs projets seront imaginés en parallèle du fonctionnement régulier et remonteront auprès du Conseil communal pour y faire *in fine*, l'objet d'un arbitrage.

Enfin, les services concernés de fait (par exemple le Service de la communication ou la Chancellerie) ou souhaitant participer sans postuler aux appels à projets, proposeront au Conseil communal une stratégie pour cette année particulière et, s'il y a lieu, solliciteront les moyens nécessaires.

Afin d'anticiper les budgets à venir, les projets seront remontés d'ici juin 2025.

Pour la mise à disposition des Anciens abattoirs, lieu emblématique de la manifestation, une négociation est actuellement menée entre le Conseil communal et l'association. Sur le principe, les Anciens abattoirs devraient être mis à disposition du projet de janvier à novembre 2027 dans des conditions à définir.

Tous les projets, préavisés a minima par les Affaires culturelles et les Services transversaux seront soumis au Conseil communal.

Collaboration intercommunale

Comme évoqué plus haut (p. 15), des collaborations seront déployées en particulier avec les acteur.trice.s culturel.le.s de la région.

Éléments relatifs au développement durable

La vision formulée pour le projet de Capitale culturelle suisse à La Chaux-de-Fonds est de générer une dynamique positive pour la ville, pour le canton ainsi que pour l'ensemble du pays. La manifestation est envisagée dans une perspective de durabilité économique, environnementale et sociale. Il s'agit en effet de s'appuyer sur la capacité de la culture à dynamiser une ville et un canton et d'investir dans sa capacité à fédérer les habitantes et les habitants.

a) Aspect environnemental

Afin de s'inscrire dans une perspective de durabilité, la manifestation s'appuiera sur les structures existantes et leur potentiel de transformation plutôt que de développer des constructions monumentales éphémères. La mobilité douce sera favorisée, non seulement dans le cadre des événements à proprement parler, des déplacements du public dans la ville, mais également dans une perspective de développement et de consolidation à plus long terme. Les visiteurs et visiteuses seront encouragé·es à se rendre à La Chaux-de-Fonds en train. Des contacts approfondis sont prévus avec les entreprises de transports.

b) Aspect social et inclusivité

Le principe d'ouverture à la diversité, dans toutes ses dimensions culturelles et sociales, est l'un des fondements de la manifestation. Ainsi, l'accès à la culture, l'inclusion et la participation ont été définis comme autant d'axes prioritaires.

Il s'agit pour les porteurs du projet de permettre à l'ensemble de la population de s'y reconnaître, de se l'approprier et d'y participer. Tous les publics, à la fois les personnes vivant avec un handicap physique ou mental, les personnes issues de la migration, les minorités ou encore les personnes précarisées sont ainsi parties intégrantes des intentions formulées et de la manifestation envisagée. Le projet vise également celles et ceux qui ne participent pas habituellement aux événements proposés par les lieux de culture. L'un des objectifs de la manifestation est d'ouvrir l'offre culturelle à

de nouveaux publics et d'élargir cette offre pour permettre à chacun.e de s'impliquer plus activement.

Les besoins et les attentes des divers publics seront pris en considération à tous les niveaux de la manifestation, que ce soit dans la programmation, la communication, l'accès aux événements ou encore au sein des équipes professionnelles et bénévoles. En ce sens, il s'agit notamment de veiller à valoriser la participation de toutes et tous, à la fois en tant que professionnel-le-s de la culture et en tant que public.

Finalement, la cohésion sociale se trouvera renforcée par une manifestation ouverte, participative et inclusive. L'accès à la culture et la participation culturelle seront considérablement développés à l'échelle de la manifestation ainsi que dans sa phase de préparation. En proposant des événements dans les lieux de culture et « hors les murs », elle sera également susceptible de s'adresser à un public varié, qu'il y soit habitué ou non.

c) Aspect économique

En s'appuyant sur les études d'impact des capitales européennes de la culture, il est possible d'envisager avec une certaine confiance des conséquences économiques et sociales largement positives. La manifestation aura, premièrement, un impact sur le secteur de la culture. Les moyens octroyés permettront d'étoffer l'offre, d'insérer les actrices et acteurs culture.l.e.s dans des réseaux nationaux, voire internationaux, de renforcer les liens entre le milieu de la culture et les sponsors privés, de développer les habitudes culturelles des habitantes et habitants et, par-là, d'augmenter la fréquentation de manière durable.

En mettant la lumière sur La Chaux-de-Fonds, le titre de Capitale culturelle suisse offre la possibilité de transformer l'image de la ville. À l'interne, la manifestation posera un jalon important dans la vie des Chaux-de-Fonnières et des Chaux-de-Fonniers, et plus largement dans celle des Neuchâteloises et Neuchâtelois, qui porteront un regard nouveau sur la ville. À l'externe, l'attractivité touristique de la région sera renforcée. À travers une proposition culturelle unique et une communication à large échelle, La Chaux-de-Fonds se distinguera parmi les autres destinations suisses, voire européennes, et attirera ainsi de nouveaux visiteurs et visiteuses.

Ce nouveau public stimulera l'activité économique locale en se rendant aux nombreux événements culturels et en utilisant les services périphériques qui les entourent. En effet, en visant un doublement de l'affluence (en passant de 500'000 à 1'000'000 personnes prenant part à des événements culturels) pour l'année de la manifestation, cette dernière générera des retombées pour les emplois dans le domaine culturel, mais aussi dans l'hôtellerie, la

restauration et les commerces. Si les chiffres des études d'impact doivent être appréhendés avec certaines précautions, des bureaux spécialisés dans ce type de recherches ont mis en avant des retombées économiques importantes pour les villes qui ont bénéficié du titre de capitale culturelle, que cela soit au niveau national ou européen. Elles attestent d'une hausse du taux d'emploi, de retombées importantes sur l'attraction de nouveaux investisseurs pour les entreprises locales favorisée par le développement de la ville et de son secteur hôtelier.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

En mettant la lumière sur La Chaux-de-Fonds, le titre de Capitale culturelle suisse offre la possibilité de transformer l'image de la ville. À l'interne, la manifestation posera un jalon important dans la vie des Chaux-de-Fonnières et des Chaux-de-Fonniers, et plus largement dans celle des Neuchâteloises et Neuchâtelois. L'année de l'événement permettra de stimuler fortement le territoire cantonal et de proposer aux habitantes et aux habitants du canton de vivre de nombreux événements artistiques et culturels avec intensité. Ces derniers seront vecteurs de changement, de transformation, de construction individuelle et collective. À l'externe, l'attractivité touristique et résidentielle de la Ville et de la région sera renforcée. À travers une proposition culturelle unique et une communication à large échelle, La Chaux-de-Fonds se distinguera parmi les autres destinations suisses, voire européennes, et attirera ainsi de nouveaux visiteurs.

Conclusion

Le projet de La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 possède un potentiel remarquable en termes de retombées culturelles, économiques, touristiques et sociales. Il s'agit d'une opportunité unique de faire rayonner La Chaux-de-Fonds aux niveaux suisse et international. Ce projet permettra de renforcer durablement le tissu culturel chaux-de-fonnier et de mettre en valeur la richesse et la singularité de la production artistique de la ville. En faisant de l'inclusion et de la participation l'un de ses thèmes clés, il offre la possibilité de proposer les créations artistiques locales à de nouveaux publics, peu habitués des lieux culturels.

Depuis la soumission du rapport d'information, le projet a provoqué un engouement prometteur au niveau national et progressé de manière significative dans les domaines de l'organisation de sa gouvernance, de l'intensification de sa couverture médiatique et de son financement. Ce dernier point reste prioritaire.

En octroyant le crédit d'engagement de CHF 2'500'000.- qui fait l'objet du présent rapport, le Conseil général fera passer un nouveau cap au projet de

La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027. En effet, le soutien communal permettra d'encourager la participation financière de certains donateurs privés. De plus, le soutien de la Confédération est conditionné à l'engagement des autorités communales et cantonales.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président La chancelière
Thierry Brechbühler Floriane Mamie

Annexes :

- Annexe 1 : Charges CCS / Comptes 2023 - Budget 2024-2028
- Annexe 2 : Produits CCS / Comptes 2023 - Budget 2024-2028
- Annexe 3 : Calendrier prévisionnel CCS 2024-2028

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier

Un crédit d'engagement de CHF 2'500'000.- est accordé au Conseil communal pour une subvention au projet La Chaux-de-Fonds – Capitale culturelle suisse 2027.

Art. 2

Ce crédit figurera au compte des investissements du service des Affaires culturelles.

Art. 3

L'investissement sera amorti au taux annuel de 20% (5 ans).

Art. 4

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 5

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 28 octobre 2024.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Béatrice Thiemard-Clementz

La secrétaire

Anne Bramaud du Boucheron

La présidente, **Mme Béatrice Thiérmard-Clémentz**, relève que le rapport 24.050 est traité selon les règles du débat long.

M. Laurent Duding, PS :

- Il y a un peu plus d'une année, notre Autorité était saisie d'un rapport d'information sur le projet « La Chaux-de-Fonds, Capitale culturelle suisse ». Notre groupe l'avait accueilli avec beaucoup d'enthousiasme, il en va donc logiquement de même pour le rapport dont nous débattons ce soir.

On serait tenté de dire : « On y est presque ! ». Notre Conseil a effectivement l'opportunité ce soir de donner le feu vert au montage financier présenté en annexe du rapport. Cette étape politique est essentielle, afin de permettre à l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 de poursuivre son travail en vue de l'élaboration des contenus artistiques. Il ne semble pas inutile de rappeler que le vote de notre Autorité conditionne l'obtention :

- de l'engagement financier du canton, également de l'ordre de 2,5 millions,
- et, en cascade, de celui ensuite de la Confédération, d'un montant identique selon le budget figurant en annexe 2 du rapport.
- Enfin, ces étapes sont attendues, afin de confirmer l'engagement financier des pouvoirs publics, qui représente 41 % du budget fixé à un peu plus de 18 millions.

Pour le groupe socialiste, ce vote attendu est avant tout un signal politique fort à donner par notre Autorité à l'engagement financier de notre Ville à cette manifestation d'envergure, qui va impacter fortement notre ville au-delà de 2027. L'enthousiasme de notre groupe est aussi un message de confiance et d'envie par rapport aux porteurs du projet.

De l'avis du groupe socialiste, ce projet est un pari, un défi que nous sommes appelés à relever ensemble. Il nécessite du soutien, de l'enthousiasme et une volonté collective. En devenant la première capitale culturelle du pays, La Chaux-de-Fonds a l'occasion de réinterroger et de renforcer son identité. Par conséquent, nous avons l'occasion de tisser des liens plus forts avec nos voisins, et de faire rayonner La Chaux-de-Fonds bien au-delà des frontières cantonales.

Dans une vision parfaitement idéale, nous aspirons à ce que chacun-e puisse se reconnaître dans cette aventure collective, que chacun-e puisse contribuer à cette mosaïque culturelle qui fait de notre ville ce terreau riche, tout en nécessitant constamment la recherche de ponts entre les différentes composantes de notre collectivité, dont l'ouverture doit, pour le groupe socialiste, rester une des cartes de visite.

Notre groupe attend de la programmation qu'elle soit véritablement inclusive et variée, afin que ce projet soit profitable à toutes et tous, sans discrimination. La proposition culturelle doit être de qualité, mais aussi populaire dans le sens premier du terme.

Pour le groupe socialiste, il semble essentiel de se donner les moyens d'être au rendez-vous de cet événement phare. Pour permettre le rayonnement attendu unanimement, il est important d'indiquer que le budget établi doit être consacré aussi largement que possible au contenu des événements artistiques présentés. En ce sens, il paraît essentiel de fédérer autour du projet par une communication dynamique et continue, pour, d'une part, associer les acteurs culturels locaux à la démarche et, d'autre part, « prendre avec » la population.

Les aspects décrits dans le rapport sous la mention « Conséquences sur les ressources humaines et les services » paraissent cohérents aux yeux du groupe socialiste. Il est évident qu'une manifestation d'une telle ampleur ne pourra pas se faire dans des conditions adéquates sans aucune répercussion sur certains services communaux. La ligne défendue par le Conseil communal paraît pragmatique, partant du fait que, tel qu'indiqué dans le rapport, l'ensemble des projets ayant un impact devront remonter au Conseil communal d'ici juin 2025.

Nous attendons que notre Autorité soit informée en temps et en heure – notamment via la Commission financière – afin que nous puissions, en bonne intelligence, anticiper et entrevoir la mise en place du projet dans des conditions et un cadre financier optimaux. Comme dit précédemment, le message que nous souhaitons faire passer ce soir est de se donner les moyens, dans le cadre du budget établi, afin de tirer finalement un bilan aussi positif que possible de cet événement, que nous ne serons pas à même de réitérer une seconde fois.

Dans ce sens, nous demandons au Conseil communal qu'au moins un rapport d'information à l'attention de notre Autorité dresse un état des lieux de l'avancement du projet à l'automne 2026, soit quelques mois avant le démarrage de la manifestation. Cette demande doit être comprise comme une démarche de communication permettant de parler et de faire parler de ce qui deviendra réalité en 2027.

Pour terminer, nous souhaitons obtenir quelques précisions du Conseil communal sur les quelques points suivants du rapport :

- Le thème de la « durabilité » est mentionné à plusieurs reprises dans le rapport, sans pour autant que cet aspect soit véritablement détaillé. Le Conseil communal pourrait-il nous en dire plus, sachant que cet aspect semble incontournable à l'heure actuelle ?

- La « mobilité » est également, à juste titre, un élément abordé dans le rapport, qui fait état d'une collaboration avec la Haute Ecole Arc. Au-delà de ce qui figure dans le rapport, peut-on s'attendre à une réflexion, voire à une possible intensification de l'offre durant la manifestation, par exemple au niveau des transports publics ? Là aussi nous remercions le Conseil communal des compléments qu'il pourrait amener sur cet élément à ce stade d'avancement du projet. Cette manifestation jouera-t-elle un rôle de catalyseur dans le développement d'une mobilité plus durable, comme souhaité par le groupe socialiste ?
- Notre groupe s'interroge sur l'offre hôtelière et l'accueil du public au sens large. Bien conscients que le Conseil communal a des prérogatives limitées en la matière, nous souhaitons cependant obtenir des informations complémentaires sur sa vision.
- Enfin, cette manifestation doit, de notre point de vue, être perçue comme un investissement de par les retombées économiques attendues. Il nous paraît intéressant que ce point fasse l'objet d'un suivi, et qu'un bilan puisse être établi à l'issue de la manifestation. Nous remercions le Conseil communal de nous dire s'il partage cette vision.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste unanime soutiendra, avec force et conviction, le rapport du Conseil communal relatif au crédit d'engagement de 2,5 millions.

Pour conclure, nous tenons à remercier toutes les personnes – les porteurs du projet en premier lieu – qui œuvrent et continueront d'œuvrer à la réalisation de ce projet aussi passionnant qu'enthousiasmant.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Permettre à La Chaux-de-Fonds de rayonner en tant que *Capitale culturelle suisse* durant une année entière dans toute la Suisse, et même à l'extérieur de nos frontières : voici un projet qui enthousiasme les Vert'libéraux, et auquel ils accordent leur appui total.

Dans le rapport est soulignée la nécessité pour l'événement, en tant que projet pilote, qu'il se clôture par un succès culturel et financièrement maîtrisé. Les promesses financières et l'engouement pour le projet nous permettent d'être confiants, au vu également des acteurs culturels qui sont dans les *starting blocks*.

Nous aurons la chance et la difficulté de devoir réussir une manifestation d'ampleur nationale et internationale : toute la population, mais aussi toutes les villes qui espéreront être les suivantes dans la liste des futures Capitales culturelles suisses auront les yeux rivés sur La Chaux-de-Fonds et le canton de Neuchâtel.

Avec un petit budget – cent fois moins qu’une exposition nationale – et même si l’euphorie n’est pas encore de mise, on peut constater un intérêt grandissant et des engagements de sponsors privés. L’effet domino, qui est nécessaire avec l’acceptation ce soir – nous l’espérons – de ce crédit d’engagement, impliquera, bien sûr, le Canton. Et sans trahir un secret de commission – puisque je lui ai demandé l’autorisation – la Commission Encouragement activités culturelles a accepté ce matin, à l’unanimité, le projet de financement de 2,5 millions. Nous espérons que le Grand Conseil acceptera également.

Ensuite, évidemment, cela impliquera la Confédération, par sa conseillère fédérale qui a quasiment promis autant, comme les grands soutiens à la culture. Nous en arrivons presque aux 18 millions nécessaires, et nous sommes en bonne voie.

Bien sûr, pour attirer les touristes, spectateurs et organisateurs, nous devons tisser des liens avec la culture d’autres régions autour d’événements rassembleurs. La Ville devra continuer à améliorer la mobilité – l’amendement au projet « Alvéole » que nous avons déposé va aussi dans ce sens – éviter les gros chantiers, renforcer les offres d’hébergement, et peut-être fournir des programmes touristico-culturels sur quelques jours.

Il nous semble également important d’envisager un abonnement pour les locaux et des offres à la portée de tous, puisque, somme toute, la population chaux-de-fonnière participe aussi financièrement à ce magnifique projet.

Aux yeux des Vert’libéraux, il semble aussi important que le concept – qui se dévoile lentement, mais sûrement – ne se détache pas de sa vocation première, c’est-à-dire faire rayonner la richesse et la diversité culturelles et artistiques locales au sens large, prioritairement aux productions hors-sol, venues de l’extérieur, si extraordinaires soient-elles. Il est clair que les productions d’envergure – soit locales, soit extérieures – doivent être intégrées au programme, ne serait-ce que pour les réseaux qui seront tissés et qui mettront en valeur les lieux mythiques de la Métropole horlogère.

Toutefois, nous aimerions connaître la place qui sera laissée aux associations à but culturel locales, qui désirent, pour l’occasion, créer un événement à leur échelle, avec le soutien financier nécessaire. Sur les 70 % du budget qui sera alloué à la programmation, quel pourcentage sera-t-il dévolu aux associations et acteurs culturels locaux ?

Dans ce contexte, et pour le succès de l’événement, les Vert’libéraux continuent de croire – comme indiqué de plus en plus sur nos façades – qu’il faut tout mettre en œuvre pour que la population, les héritiers des artisans horlogers puissent intégrer et faire prospérer ce projet. Je conclurai par : « Vive La Chaux-de-Fonds, première *Capitale culturelle suisse* ! »

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- Le Centre souhaite exprimer son soutien au projet « La Chaux-de-Fonds, Capitale culturelle suisse 2027 ».

Cette initiative représente une chance unique de mettre en lumière notre patrimoine culturel, tout en rassemblant la population autour d'une programmation qui invite toutes et tous à participer.

Ce projet n'est pas seulement culturel, il comporte aussi une dimension économique forte, avec des retombées significatives pour notre ville : en doublant l'affluence aux événements, nous stimulerons le tourisme, l'hôtellerie, la restauration et de nombreux commerces locaux.

La reconnaissance de La Chaux-de-Fonds comme capitale culturelle renforcera son rayonnement au niveau national et la positionnera parmi les destinations culturelles suisses incontournables. Grâce à des partenariats médiatiques, la ville sera en vue et entendue, bien au-delà de nos frontières.

Enfin, je salue également l'engagement en faveur du développement durable avec l'utilisation d'infrastructures existantes et un accent mis sur la mobilité douce. Ce projet incarne une vision respectueuse de notre environnement, en phase avec les valeurs que nous défendons. Cependant, n'oublions pas la mobilité moins douce. Je sais que l'on s'inquiète – et nous en avons déjà discuté, par rapport à la situation du stationnement – mais l'on trouvera des solutions, je n'en doute pas.

Pour toutes ces raisons, Le Centre soutient fermement l'octroi du crédit pour ce projet ambitieux, qui fera briller La Chaux-de-Fonds bien au-delà de 2027.

M. Jean-Jacques Tritten, Les Vert-e-s :

- La ville de La Chaux-de-Fonds a été désignée pour être la première *Capitale culturelle suisse* de l'histoire. Si elle l'a été, c'est parce que sa richesse culturelle est reconnue loin à la ronde, n'en déplaise à quelques esprits chagrins, nous prenant pour de « sympathiques losers ».

En plus du MIH, qui vient de fêter ses 50 ans, de la Plage des Six Pompes, qui accueille des dizaines de milliers de spectateurs chaque année, de l'Art nouveau avec le Style sapin, de l'urbanisme horloger inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO il y a 15 ans, ou encore de la vie sportive, musicale et culturelle foisonnante dans notre cité, voilà qu'une vitrine supplémentaire est offerte à la ville, laissant espérer un rayonnement bien au-delà des frontières. En effet, ce projet a été adopté aux plans fédéral et cantonal, et fait état d'une large adhésion à tous les échelons. De nombreuses communes neuchâteloises sont également intéressées par l'événement.

Les financements fédéral, cantonal et de la Loterie Romande se montent, pour chacun d'entre eux, à 2,5 millions, soit la même somme qu'il nous est demandé aujourd'hui de valider. Pour que ces financements arrivent, c'est à la commune de donner la première impulsion. Si notre Autorité valide ces 2,5 millions, alors le Canton suivra, puis la Confédération, et ainsi de suite par effet domino.

Capitale culturelle se veut exemplaire en termes de durabilité, de participation culturelle et de cohésion sociale. Le projet se veut porteur d'un message en faveur de l'inclusivité au sens large : sociale, les plus défavorisés, culture alternative et institutionnelle, sportive. La démarche participative sera le maître-mot.

En matière de durabilité, concernant les infrastructures, la volonté est d'utiliser l'existant et de ne pas construire de nouvelles structures. Pour la mobilité, des contacts existent avec les transports publics – les CFF, le BLS, TransN, la SNCF – afin de ne pas engorger La Chaux-de-Fonds par des voitures individuelles et de trouver des solutions afin de favoriser les transports publics.

Concernant d'autres aspects tels que l'alimentation, la production de déchets ou encore le réemploi, nous serons attentifs à ce qu'ils soient pris en compte, et nous nous en réjouissons. Tenir compte de ces aspects environnementaux au cours de cet événement est également l'occasion de montrer qu'il est possible de mettre sur pied de belles manifestations tout en limitant les empreintes environnementales.

Afin de renforcer le tissu culturel et social chaux-de-fonnier, *Capitale culturelle suisse* a la volonté d'être ouverte à toutes et à tous, que ce soit du côté des actrices et acteurs culturel-le-s comme du côté des spectateurs, en étant inclusive et en permettant à tout un chacun de participer et de se rencontrer. C'est bien ainsi que l'on crée la cohésion sociale.

Cet événement est également l'occasion pour notre ruche de montrer à sa propre population son incroyable richesse d'acteurs et d'actrices culturel-le-s au sens large. Il ne s'agit pas seulement de faire rayonner la ville vers l'extérieur, mais bien également vers l'intérieur, de mettre en lumière toutes ces énergies positives qui font partie intégrante de notre cité, à l'heure où il est plus aisé de critiquer à tout va les réaménagements et les mues nécessaires afin de faire face aux défis futurs.

Compte tenu de ces dynamiques, ainsi que des retombées culturelles, sociales, touristiques et économiques, cette demande de crédit d'engagement de 2,5 millions sera soutenue avec enthousiasme par l'ensemble des Vert-e-s.

M. Claude-André Moser, PLR :

- Merci pour ce rapport. Il y a des aspects très positifs que nous saluons. Il analyse et informe peu sur les retombées postérieures et sur la perspective éventuelle de rallonges budgétaires. Nous nous y attarderons.

Auparavant, nous demanderons au Conseil communal qu'il revienne sur certaines précisions apportées en commission qui ne figurent pas dans le rapport :

- Qu'en sera-t-il de l'offre hôtelière ?
- Qu'en sera-t-il du bénévolat, qui est la force de notre ville ? Ne risque-t-il pas d'être un peu plus fragilisé par l'arrivée d'apports financiers inhabituels ? *Capitale culturelle* doit l'encourager et le motiver.
- Cherchera-t-on à tirer profit des grands rassemblements populaires, notamment sportifs, pour sensibiliser la population ?
- Merci de nous confirmer que la culture qui sera déployée durant cette année sera à la portée de tous – nous avons entendu que c'est la même préoccupation pour les autres groupes – sans pour autant négliger les exigences de qualité, et que toute la culture – et pas seulement les arts de la scène – sera concernée.

Le groupe s'est donc beaucoup interrogé sur le financement, élément central de l'arrêté que nous discutons. Nous partageons l'optimisme du Conseil communal quant aux subventions publiques. Nous attendons avec intérêt le résultat des recherches de fonds privés avec un optimisme un peu plus mesuré : nous connaissons les difficultés rencontrées en général par les acteurs culturels et sportifs.

Les grandes entreprises devraient pouvoir ici manifester leur fierté vis-à-vis de leurs collaborateurs, la ville et leurs partenaires, dans une région qui rayonne. Nous avons tous un rôle à jouer pour les convaincre.

Nous avons compris que, passés les feux verts publics, nous pourrions aller de l'avant, mais que l'association tiendrait compte, dans ses premiers budgets, des incertitudes. C'est sage, mais cela ne doit pas réfréner certaines ambitions. Nous avons peu de sous, mais nous avons des idées. C'est important pour l'exemplarité, pour le respect que l'on doit aux donateurs et à ceux qui nous ont désignés comme première capitale culturelle exemplaire.

Une implication de nos autorités – spécialement dans la gestion, moins dans les choix culturels – nous paraît particulièrement importante. Dans quelle mesure le Conseil communal pourra-t-il avoir voix au chapitre ?

Qu'en sera-t-il des coûts occasionnés si l'on veut favoriser la mobilité active individuelle au détriment de la voiture, notamment dans le cas où l'on

pourrait bénéficier de cadences adaptées des transports publics quand ils seront au cœur de l'événement ?

Merci au Conseil communal de nous informer au sujet des investissements structurels qui pourraient être demandés et opérés dans les lieux essentiels, comme les Abattoirs : fera-t-il en sorte que le développement de certaines de ces infrastructures n'entraîne pas, par la suite, des frais de fonctionnement supplémentaires qui ne seraient pas compensés ?

Il est envisagé que notre Conseil soit sollicité pour deux dépenses : celles-ci feront l'objet de négociations avec l'association, c'est essentiel. Nous ne sommes pas prêts à accepter sans réserve ces crédits. Ne pourraient-ils pas alors être engagés au moins à titre d'avance sur recettes ? Nous estimons que ces dépenses – notamment les frais de fonctionnement, apparemment prévisibles – devraient être intégrées dans le budget global initial.

Nous précisons que nous ne sommes pas fermés à tout soutien des services, selon le fonctionnement habituel. C'est une question de mesure et de bon sens.

Les problèmes de manque à gagner ou de désagréments ont-ils été envisagés, notamment dans les salles qui sont louées pour des manifestations pérennes, comme les repas d'entreprise aux Abattoirs ? Il faut éviter de créer des ruptures.

Mes collègues ont regretté le peu d'analyse concernant l'apport de la billetterie. La contribution au budget de celle-ci est dérisoire : CHF 200'000.- pour un million de visiteurs, cela fait 20 centimes. Nous comprenons la prudence, mais elle laisse planer un doute sur la confiance dans le succès populaire. Ce n'est pas un bon signal pour ceux à qui l'on demande beaucoup. La billetterie doit être mieux adaptée au budget et aux ambitions de la programmation, tout en permettant à toutes et à tous de participer.

Dans ce même domaine, le devenir du bénéfice éventuel a occupé une grande partie de nos discussions. N'a-t-on pas envisagé que le bénéfice éventuel serve à couvrir certains investissements, en particulier les éventuelles rallonges citées précédemment ? Les statuts prévoient de l'attribuer à une association sans but lucratif poursuivant des buts semblables.

Est-ce qu'il sera reversé à la prochaine association Capitale culturelle ? Un fonds de soutien aux activités culturelles locales, dans l'esprit de la *Capitale culturelle*, dans sa suite, ne pourrait-il pas être créé pour pouvoir permettre un soutien à des manifestations ultérieures dans la continuité de l'événement ? Cependant, il devrait d'abord permettre de rembourser les prestations extraordinaires non budgétées précitées.

L'état d'esprit que nous avons pu constater ce soir auprès des autres groupes, et les réponses et explications complémentaires que va nous apporter le Conseil communal devraient nous permettre d'accepter ce rapport et de nous réjouir de l'événement.

Mme Jennifer Angehrn, UDC :

- Attachée aux valeurs traditionnelles et à une gestion rigoureuse des deniers publics, l'UDC a attentivement étudié le projet de faire de La Chaux-de-Fonds la première *Capitale culturelle suisse*.

Si nous reconnaissons le potentiel culturel de La Chaux-de-Fonds et l'importance de soutenir l'événementiel, nous soulevons plusieurs interrogations qui nécessitent des éclaircissements.

Bien qu'un tel événement puisse renforcer l'attractivité de la Suisse à l'étranger et promouvoir notre patrimoine culturel, dynamisant ainsi l'économie locale, nous craignons que les coûts associés ne soient considérablement sous-estimés.

L'enjeu financier est primordial. Nous espérons que l'Etat et la Confédération investiront, au minimum, à hauteur de l'investissement de la commune. Les coûts liés à l'organisation d'une telle manifestation sont souvent difficiles à évaluer précisément, et peuvent rapidement s'envoler. Il est essentiel de garantir que les finances publiques ne soient pas mises à mal pour un projet qui, bien que culturellement enrichissant, ne répond pas aux besoins fondamentaux de la population tels que la sécurité, l'éducation et la santé.

Une analyse coûts/bénéfices rigoureuse doit être suivie attentivement, en tenant compte de tous les postes de dépenses et en évaluant de manière réaliste les retombées économiques à long terme, cela tout au long du projet :

- Les coûts du projets sont-ils suffisamment détaillés et réalistes ?
- Comment garantir que les fonds publics ne seront pas détournés de besoins plus prioritaires ?

Nous nous interrogeons également sur la composition du comité d'organisation : nous regrettons qu'il n'y ait pas plus de Chaux-de-Fonniens au sein du comité. Une plus grande représentation locale permettrait d'assurer une meilleure prise en compte des spécificités de notre ville, et de renforcer l'ancrage de cet événement. La composition du comité d'organisation est-elle suffisamment représentative de la population de La Chaux-de-Fonds ?

La culture, vaste centre d'expression englobant les arts, les lettres, les sciences, les sports, les traditions et les modes de vie, nous invite à

envisager de nouvelles perspectives. En ce sens, nous avons imaginé que d'importants événements culturels à l'échelle nationale, voire internationale, pourraient trouver un écho tout particulier dans l'environnement *Capitale culturelle* riche et diversifié.

De plus, l'absence d'une programmation détaillée nous inquiète. C'est une tâche ardue de valider un budget conséquent sans avoir une vision claire de ce qui nous sera proposé. Cette opacité ne favorise pas une prise de décision éclairée, et soulève des questions légitimes :

- Quels sont les objectifs précis de ce projet au-delà de l'attractivité touristique ?
- Quelles sont les retombées économiques à long terme attendues de cet événement ?

En conclusion, l'UDC considère que le projet de *Capitale culturelle suisse* à La Chaux-de-Fonds est ambitieux et doit faire l'objet d'une attention approfondie, ainsi que d'une gestion rigoureuse. Il est essentiel de concilier les enjeux culturels avec la réalité économique et sociale de notre commune, en privilégiant une approche équilibrée et durable.

Mme Lara Zender, POP :

- *Capitale culturelle suisse* représente un projet d'envergure nationale, tant par son rayonnement que par le fait qu'il va s'agir de la première capitale culturelle en Suisse.

Ce dossier résulte d'un travail de longue haleine, et il nous tient à cœur de remercier et de féliciter toutes les personnes qui ont gravité autour de lui, et ont permis l'aboutissement du rapport que nous avons sous les yeux, lequel – nous l'espérons – sera plébiscité par l'ensemble de nos groupes.

Mettre la culture au centre de notre cité pendant une année à travers des projets locaux et des temps forts nous séduit : selon nous, il s'agit là d'une belle manière de présenter la ville à l'ensemble de la Suisse et – nous l'espérons – au-delà.

Ce que nous voulons voir avec cela, ce sont des émanations multiples et florissantes à divers échelons et à tous les points de notre ville. La présentation et les discussions autour du rapport final nous ont séduits d'autant plus par la présentation des impacts que ce projet pourra notamment avoir sur différents secteurs, tels que la restauration ou l'hébergement. Cela permet de démontrer au mieux le fait que tous ces secteurs – et que tous les secteurs de manière générale – seront touchés ou mis en lumière par ce projet. Au final, c'est à la ville, en tant que cité et en tant qu'institution, que va profiter le projet de *Capitale culturelle suisse*.

Cette vision globale de la culture nous touche particulièrement, et rejoint notre vision d'une culture pour – et par – toutes et tous.

Au cœur des discussions et des débats autour de ce rapport, le rayonnement que ce projet amènera et les retombées économiques ont été abordés en long et en large. Ces éléments sont importants pour tout projet, bien que, par moment, ils soient presque considérés, à notre goût, comme condition sine qua non, surtout quand on parle de culture.

Mettre en place un projet tel que *Capitale culturelle suisse* n'est pas – et ne se veut pas être – l'occasion de résoudre tous les soucis et aménagements de notre ville. A l'ouverture de *Capitale culturelle suisse* – et pour *Capitale culturelle suisse* – nous n'aurons pas des cadences de bus étendues ou des lignes supplémentaires. Toutefois, ce projet, comme d'autres, peut continuer de mettre en lumière certains manquements de notre ville. La thématique des transports, par exemple, doit être prise à bras-le-corps par nos groupes politiques, et pas uniquement pointée lors de débats sur des sujets divers. Mais ceci est un autre débat.

Au-delà du rayonnement et des retombées, ce sont les impacts que ce projet peut avoir sur la ville – et surtout sur ses habitant-e-s – qui sont tout autant importants à nos yeux. Ce projet se veut à l'image de La Chaux-de-Fonds et de son héritage, à savoir une multiculturalité et les volontés d'inclusivité, tant sociale, physique, que financière.

Cette vision de la culture, loin des tours d'ivoire – et qui ne se retrouve pas uniquement dans notre prestigieux théâtre – est la vision que nous défendons. Nous pourrions la résumer ainsi : une culture pour et par sa population. C'est cette culture, pour et par tous, que défend, à nos yeux, *Capitale culturelle*.

Les partis pris dans les directions artistiques le montrent bien : les appels à projets seront pour toutes formes de culture et d'artistes, en grande majorité locaux. Mais ce seront aussi des projets – et surtout une place – pour les amateurs, les associations et les écoles de musique, qui ont un rôle central dans l'inclusivité et la diversité de notre ville, et qui permettront de lier la population directement au projet de *Capitale culturelle*.

Par ailleurs, nous encourageons le Conseil communal à continuer d'informer et de prendre avec lui les commissions, le Conseil général et, de manière plus globale, la population dans son ensemble, tout au long du projet. En effet, plusieurs éléments ne sont pas encore finalisés, ce qui est normal et qui a été très bien expliqué dans le rapport ou dans les discussions en commission. Néanmoins, nous encourageons le Conseil communal à nous tenir informés des différents développements, tant pour les aspects

pratiques – transports, accueil, projets artistiques, et j'en passe – que pour les aspects financiers avec la recherche de sponsors.

Pour conclure – et je pense que cela transparaît – le groupe POP soutiendra à l'unanimité le projet de *Capitale culturelle suisse*. Nous tenons encore à remercier toutes les personnes qui ont œuvré plus ou moins dans l'ombre pour permettre à ce projet de voir le jour, et qui se battent pour la culture de notre ville, une culture inclusive pour toutes et tous.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, chef du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) :

- Tout d'abord, je remercie l'ensemble des groupes pour leur enthousiasme et pour les questions. Elles font écho à l'enthousiasme du premier rapport et à celui des commissions, dont celle du Grand Conseil : une représentante de cette commission a mentionné le vote unanime de ses membres en faveur du projet, ce matin, et le fait qu'ils ont également demandé à ce qu'il soit évoqué ici. Il devrait conduire à un vote positif le 4 décembre prochain.

Il s'agit d'un enthousiasme rassembleur, qui doit permettre de créer des grands ponts – ou des grands « Grand-Pont », comme l'évoquait, vendredi dernier, l'architecte du projet auquel je fais référence, ceci me paraissant de circonstance. Mon collègue évoquait aussi dans son discours, vendredi dernier, combien ce Grand-Pont actuel correspond aux enjeux de notre temps et de notre Métropole horlogère.

Capitale culturelle, à l'image des nombreuses dynamiques positives actuelles que connaît notre ville – en termes d'aménagement urbain, de mobilité, de développement sportif et culturel ou de vivre-ensemble – participe pleinement à ces transformations que le Conseil communal poursuit avec vous. Vous les avez aussi généralement évoquées dans vos interventions.

Pour perpétuer ces dynamiques – culturelles, mais pas seulement, aussi économiques, sociétales – il sera indispensable, dans les années à venir, de ne pas perdre de vue ce fameux Grand-Pont et les horizons collaboratifs et vertueux qu'il représente. Vu que nous l'utiliserons régulièrement durant *Capitale culturelle*, nous y repenserons.

Le premier de ces ponts, de ces liens essentiels, que nous percevons est celui du feu vert unanime de ce soir, évoqué tant par le groupe socialiste que par le groupe PLR. Il témoigne du fait que nous nous engageons ensemble dans ce magnifique défi, et sera suivi prochainement – tel un jeu de dominos, comme certains l'ont évoqué – par le Canton et la Confédération, pour que le projet puisse définitivement se déployer. Ces ponts au sein de notre Parlement et entre les différents échelons institutionnels de notre pays, en

susciteront d'autres, notamment ceux attendus avec les sponsors et les entreprises.

Cette manifestation doit être l'occasion de renforcer – et cela de manière durable – les liens avec les différents acteurs économiques de la région. C'est déjà le cas avec les sponsors annoncés, mais cela devra être poursuivi au-delà de la seule manifestation.

Enfin, il y a les ponts essentiels entre les actrices et acteurs locaux, au cœur même de la manifestation, avec cette culture propre et spécifique à notre ville, que plusieurs – voire l'ensemble – des partis que vous représentez ont évoquée, et sur laquelle ils ont insisté. Et finalement, il y a les liens entre ces acteurs et les acteurs et actrices de tout le pays, pour donner à la manifestation la dimension nationale attendue.

Il ne s'agit pas de mettre en avant une culture hors-sol, mais de présenter la culture locale dans ce qu'elle a à la fois de commun et d'universel. Nous sommes convaincus que nos particularités – avec l'horlogerie, les arts de rue ou la culture punk, comme l'évoquait un artiste chaux-de-fonnier, pour prendre trois domaines phares très différents, mais constitutifs de notre ville. Autant de domaines qui peuvent entrer en résonance avec des publics de toute la Suisse.

En parlant de public, il y a aussi, bien sûr, les ponts avec tous les publics dans leur diversité. Il s'agira d'aller les rechercher, dans une vision inclusive et participative de la culture, qui fait la part belle au dialogue culturel et aux échanges, qui privilégie aussi cette ouverture aux autres, la plus large et populaire possible. Cette manifestation doit vraiment être l'occasion de mélanger les publics, tant au sein de notre ville que du canton et de la Suisse. Il s'agit d'une force de notre ville, qui doit encore se développer lors de cette manifestation.

Des ponts seront à construire entre les dimensions locale et extérieure, dans un équilibre subtil à trouver. De ce point de vue, les premières interventions de la nouvelle directrice artistique – qui est au fond de la salle et que je profite de saluer, avec l'ensemble de l'association et de la direction de *Capitale culturelle* – vont pleinement dans ce sens. Ceci avec une volonté de privilégier le plus possible les collaborations entre les institutions et associations, pour bâtir ensemble un projet global, solide et cohérent, qui évite au maximum de mettre de côté des acteurs culturels locaux.

Ce sont autant de ponts qui correspondent bien à l'esprit chaux-de-fonnier, à cette mentalité de bâtisseurs, pour faire un clin d'œil à la société multiculturelle qui fait la fierté de notre ville. Ces bâtisseurs qui ont construit cette ville improbable à 1'000 mètres, aujourd'hui reconnue à l'UNESCO,

avec son urbanisme unique et ses bâtiments d'exception qu'il s'agira de mettre en valeur.

S'agissant de bâtiments d'exception à mettre en valeur, et également des investissements à venir, un rapport sur les Anciens abattoirs vous sera soumis au printemps, afin de permettre un accueil digne d'une première capitale culturelle sur ces lieux, que l'on se réjouit de faire découvrir à la Suisse entière.

A présent, afin de ne pas être trop long – d'autant plus que ma voix est un peu limite ce soir – et de bien bâtir ensemble ces ponts, j'en viens aux questions, dont les réponses permettront, je l'espère, de clarifier certaines orientations.

Un premier thème – qui a aussi été largement évoqué en commission – est celui de la mobilité :

- qu'est-ce qui est prévu pour les visiteurs, en termes d'accès, au moyen des transports publics ou individuels ?
- quid de ce que l'on imagine dans la ville ?
- quelles sont les possibilités de gratuité, de la part des CFF ou d'autres régies ? ont aussi évoqué Les Vert-e-s.

La question de la gratuité pourrait évidemment inciter les visiteurs à venir. Elle a d'ailleurs déjà existé par le passé pour certains événements. Cette question sera transmise à l'association – puisqu'elle est présente – qui s'en saisira assurément.

Sur le fond, la question des transports est effectivement primordiale, et il est essentiel d'anticiper l'accueil d'un million de visiteurs. En moyenne, La Chaux-de-Fonds accueille 500'000 spectateurs culturels par an – essentiellement des locaux, mais pas seulement – grâce aux infrastructures existantes. L'objectif de *Capitale culturelle suisse* est de doubler ce nombre, ce qui soulève, évidemment, la question de l'accueil de ces 500'000 visiteurs supplémentaires.

La répartition des visiteurs dépendra, bien sûr, du programme artistique en cours de préparation. Les enjeux seront différents pour un week-end d'ouverture ou pour des visiteurs venant régulièrement durant les semaines d'été. Toutefois, les défis concerneront surtout les pics de fréquentation et non l'ensemble de l'année.

Le centre névralgique situé aux Anciens abattoirs, à proximité de la gare des Forges, incitera ainsi les visiteurs de la *Capitale culturelle* à adopter la mobilité douce pour leurs déplacements et venir dans notre ville. Que ce soit ensuite à pied, à vélo ou en trottinette, les distances à parcourir d'un point à l'autre de la ville restent, à notre sens, parfaitement adaptées à une échelle

humaine. D'autant plus... avec un Grand-Pont. Les transports publics entre les différents lieux de la manifestation sont également assez performants, en tout cas entre les lieux prévus aujourd'hui.

Une application visant à promouvoir les modes de transport doux durant la *Capitale culturelle* est actuellement en développement. Des réflexions sont aussi en cours avec le SUME, aux abords des lieux phares, comme les musées ou les Anciens abattoirs.

Enfin, des discussions sont encore prévues avec les entreprises de transport. Il reste du travail à finaliser, comme l'a évoqué le POP, pour assurer un accueil adéquat. Un rendez-vous est d'ores et déjà fixé début 2025 entre l'équipe de *Capitale culturelle* et la direction des CFF. Des échanges informels ont aussi eu lieu pour une rame supplémentaire, ou en tout cas, pour éviter des travaux durant les périodes phares de *Capitale culturelle*.

Un autre thème essentiel, évoqué par beaucoup d'entre vous, concerne la durabilité et les mesures prises. Dès le départ, la durabilité a été au cœur du projet, conçu à partir des infrastructures et des bâtiments existants. *Capitale culturelle* n'entreprendra donc pas de constructions lourdes et éphémères. À ce titre, l'implantation aux Anciens abattoirs est un choix symbolique et opérationnel fort.

Capitale culturelle mettra en lumière, à l'échelle nationale et internationale, le grand projet de requalification d'un site industriel, ayant permis la création d'un centre de congrès polyvalent à haute valeur patrimoniale, au cœur de nos belles Montagnes neuchâteloises.

Des discussions sont en cours entre la Ville et *Capitale culturelle* pour également coordonner l'installation d'équipements événementiels techniques. L'objectif est de privilégier des solutions simples, durables et économiques : pour rassurer le groupe PLR, ces équipements ne devraient pas générer l'inflation des coûts de fonctionnement.

L'abonnement Capitale culturelle, qui sera lancé en 2027 et offrira un accès simplifié à l'ensemble des institutions culturelles partenaires, a aussi pour vocation d'être pérennisé au-delà des festivités, et de s'intégrer durablement dans les habitudes des habitants pour augmenter la fréquentation. Ceci répond peut-être à la question des Vert'libéraux.

Dès leur conception, les projets artistiques seront aussi alignés sur les principes d'économie circulaire et locale, avec la volonté de travailler au maximum avec les commerçants et fournisseurs locaux. C'est dans cet état d'esprit – également pour les questions relatives au transport et à la mobilité – que nous souhaitons avancer.

Concernant l'hôtellerie, et la manière dont les visiteurs sont accueillis, on constate qu'aucun dispositif majeur d'hébergement temporaire n'avait été mis en place pour Expo.02, pour prendre l'exemple d'un événement de grande envergure en termes de fréquentation.

Selon notre volonté, la question de l'hébergement sera abordée dans une perspective régionale, en mobilisant non seulement les capacités hôtelières locales, mais également celles de l'ensemble de la région. En 2023, le canton de Neuchâtel dispose d'une capacité hôtelière de 56 établissements, offrant 1'216 chambres et 2'255 lits. Le nombre total de nuitées enregistrées s'élève à 277'577, avec un taux d'occupation des chambres de 44,3 %. Ces chiffres indiquent une certaine marge de disponibilité.

Le projet de complexe hôtelier envisagé à la place de la Gare a connu un certain retard. Néanmoins, les entrepreneurs partagent notre enthousiasme, et surtout nos objectifs pour assurer une réalisation en 2027, nous l'espérons.

Des solutions douces d'hébergement temporaire sont aussi à l'étude, quelques-uns les ont évoquées, telles que la mise en place de campings saisonniers ou la création d'une plateforme facilitant l'hébergement chez l'habitant. Intégrant aussi un volet artistique, il a été imaginé des constructions éphémères inspirées du Cabanon ou des Unités de camping de Le Corbusier. On verra si cela se réalise... Un groupe de travail a aussi été conduit par M. Bénédicte de Cerjat, membre du comité et président de Tourisme neuchâtelois, qui travaille sur ces questions.

Une question a également été posée concernant les établissements publics et leur ouverture prévue en 2027. La tenue de *Capitale culturelle* entraînera une affluence exceptionnelle dans notre ville, ce qui aura évidemment un impact sur le commerce de proximité. A notre sens, il est crucial que les commerçants, en particulier les établissements publics – tels que restaurants, bars, etc. – se préparent à cette augmentation significative du volume d'activité, dans l'idée que chacun participera à la réussite de la manifestation, et prolongera cette tradition d'accueil qui fait la force de notre ville.

Les services de la Ville – et en particulier la responsable du secteur Commerce, centre-ville et tourisme – disposent d'expérience en matière de sensibilisation, de travail avec les commerçants. Un travail d'information sera mené, suivant l'exemple de ce qui se fait aujourd'hui autour de la place du Marché, notamment les déploiements des animations estivales ou lors de la Plage des Six Pompes ou de la Braderie.

J'en viens au rapport d'information, évoqué par plusieurs groupes, notamment le groupe socialiste. Des échanges réguliers et des rencontres

sont envisagés avec les commissions, notamment avec la Commission de la culture. Cela se fait depuis le lancement du projet, cela s'est fait aussi pour ce rapport, privilégiant vraiment la transparence, notamment par des échanges directs entre les commissions et les directions artistique et générale, lesquelles viendront rencontrer régulièrement les commissaires.

Nous devons aussi continuer de tenir informés les multiples partenaires de la manifestation. Cas échéant, tout au long de l'événement, l'association pourra être sollicitée pour rencontrer, soit le Conseil communal, soit diverses commissions. La Commission financière, en particulier, a été citée.

Par ailleurs, des jalons formels sont intégrés à ce dispositif d'information. D'ici à l'été 2025, le Conseil communal procédera à une évaluation des besoins des services. Toutefois, afin de pouvoir vraiment évaluer ces besoins, cela nécessite d'établir auparavant le programme culturel. A ce sujet, nous défendons évidemment l'équilibre et la rigueur, comme cela a été évoqué par plusieurs partis et mentionné dans le rapport. Cette première étape sera suivie, à l'automne 2025, par la présentation d'un état de situation du projet à la Commission financière.

Enfin, pour suivre la volonté émise par le groupe socialiste, nous vous présenterons, autour de l'été 2026, comme demandé, un rapport d'information qui fera le tour de la situation à ce moment-là, peu avant la fameuse *Capitale culturelle*.

S'agissant des retombées économiques, deux rapports de Mathias Rota – qui figuraient en annexe – examinent cette question du retour sur investissement, ainsi que des retours d'expérience en lien avec des événements culturels d'envergure.

Sur la base des exemples européens, il est raisonnable d'envisager que les retombées économiques pour la ville puissent être, *a minima*, doublées. Les études d'impact réalisées dans le cadre des capitales européennes de la culture relèvent des retombées multiples allant au-delà de l'économie, en particulier : renforcement du tissu culturel, développement de l'économie créative, amélioration de l'image de la ville ou de la région, sentiment de fierté des habitants, dynamisation du territoire. Autant d'aspects qui représentent les éléments les plus significatifs en termes d'impacts positifs.

Cependant, si l'on se concentre exclusivement sur les retombées économiques, en accordant un crédit de 2,5 millions, la Ville de La Chaux-de-Fonds garantit l'organisation d'un événement d'un budget total de 18,5 millions, rapport de 1 et 7. Parmi ces 18,5 millions investis, et en se basant sur les exemples européens, on peut anticiper des retombées économiques non négligeables, mais difficilement chiffrables.

Selon les études à disposition, à Derry, première capitale culturelle anglaise, chaque livre publique investie a généré environ 5 livres de retombées dans l'économie locale. A Mons, en 2015, pour un euro public investi, le retour était estimé à 5,5 euros. Le New York Times suggère, en effet, un multiplicateur oscillant entre 5 et 10. A Linz, par exemple, les nuitées ont augmenté de 10 %, et l'augmentation de l'activité touristique est estimée à 11 % pour Istanbul ou 18 % pour Essen dans la Ruhr.

Ces données montrent que l'investissement public dans de tels événements peut générer des retombées économiques significatives, avec des effets multiplicateurs importants sur l'économie locale et le tourisme.

Une question portait sur la prévention des dérives financières, à savoir quelles mesures seront-elles prises ? Aux yeux du Conseil communal, il est essentiel de garder l'approche réaliste face aux réalités économiques de notre ville. Tout sera mis en œuvre pour maîtriser les coûts et éviter les dépassements budgétaires. Comme déjà dit, l'objectif est de s'appuyer autant que possible sur les infrastructures existantes, afin de limiter les dépenses, de même que les risques.

Le modèle de gestion mis en place par l'association permet une gestion progressive et raisonnable des crédits, en ajustant les engagements financiers en fonction des confirmations des contributions des partenaires publics et privés. En bref, si tous les fonds ne sont pas trouvés par l'association, il s'agira de réduire la voilure. Néanmoins, soyez-en assurés, la manifestation sera belle et d'envergure.

Il est aussi important de rappeler que le budget global fixé à 18 millions de francs suisses est resté inchangé depuis 3 ans. Ce montant engage l'association envers la Ville, l'Etat, ainsi que la Confédération. La bonne gestion et la rigueur financière incombent ainsi au comité de l'association, composé de représentants de la Ville et de l'Etat, qui auront accès aux rapports financiers réguliers, et exerceront ainsi un rôle de contrôle.

Concernant les investissements : quels seront les apports en plus du rapport *Capitale culturelle* ? J'ai déjà en partie répondu au travers des différentes étapes attendues, notamment la nécessité de préciser le projet culturel et les demandes de l'association.

Il s'agira évidemment d'examiner les requêtes émanant de l'association, de les discuter, de les négocier – à l'instar de ce qui se fait avec la Braderie, le HCC ou la Plage, pour prendre quelques exemples – et d'y répondre avec l'engagement qui est le nôtre. Ceci, évidemment, en tenant compte de nos réalités budgétaires, dans un équilibre fait de prudence, de rigueur et d'ambition, ou – comme l'a évoqué le PLR – fait de mesure et de bon sens, voire en bonne intelligence, comme l'a dit le groupe socialiste.

Concernant les recettes de billetterie, celles-ci sont effectivement budgétisées de manière très prudente aujourd'hui. Néanmoins, l'ensemble des recettes sera réparti entre les différents partenaires – musées, théâtres, associations – avec lesquels collaborera *Capitale culturelle*.

Finalement, en fonction de la programmation définitive et des différents événements, ces recettes seront recalculées, et probablement augmentées en fonction d'objectifs précis, même si l'on ne peut pas multiplier les recettes de billetterie par un million, comme évoqué.

Une question portait sur les fonds restants lors de la dissolution de l'association à l'issue des festivités. Comme le stipule les statuts, ces fonds seront reversés à une entité poursuivant des objectifs similaires. De ce point de vue, nous entendons vos réflexions – celles du PLR – notamment l'idée de consacrer une part de ces fonds au soutien des activités culturelles locales, un peu dans l'esprit de *Capitale culturelle suisse*.

S'agissant de la question du bénévolat, il n'y a évidemment pas de volonté d'opposer cette manifestation au bénévolat, mais bien de venir en soutien. Pour prendre un exemple, celui de la manifestation *1000 Jazz* – qui était une belle réussite ce week-end – l'association viendrait en soutien à ce festival, mais ne remettrait pas en cause le bénévolat.

Nous souhaitons aussi éviter les ruptures dans les locations, comme l'a mentionné le PLR. C'est également la préoccupation de *Capitale culturelle* de travailler le plus possible avec les acteurs de la vie culturelle ou économique, quels qu'ils soient.

Le groupe UDC s'interrogeait sur la composition du comité d'organisation : je crois que le comité est représentatif d'une volonté d'ouverture de cette manifestation, mais avec l'objectif clair que chacun ne vienne pas pour présenter son projet, mais pour défendre cette ville avec un regard extérieur. C'est cela qui est important. Et il y a quand même une représentation importante de la Ville au sein du comité – avec deux représentants – ainsi que d'autres acteurs de la cité.

Vous me reprendrez si je devais avoir oublié l'une ou l'autre question, mais j'en viens maintenant à la conclusion. Je vous remercie vivement de votre soutien au lancement de cette première *Capitale culturelle suisse* de l'histoire, dans une ville qui s'est toujours montrée innovante et avant-gardiste.

Donnons ensemble – et c'est essentiel – une dimension nationale à cette manifestation culturelle, populaire et rassembleuse, laquelle – nous l'espérons – restera longtemps et durablement dans le cœur des Chaux-de-Fonniers, mais aussi de tous les visiteurs du canton, de la Suisse et même de l'extérieur.

Les Anciens abattoirs et nos institutions culturelles, les musées, donneront, à n'en pas douter, en parallèle à d'autres initiatives que nous espérons voir naître, une image positive de notre ville, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ces deux aspects sont importants – et ils ont été soulignés par les Vert-e-s – comme cela a été le cas, et nous l'avons tous ressenti, lors de l'UNESCO en 2009.

Rendez-vous en 2027, avec Élisabeth Baume-Schneider, qui a déjà noté le rendez-vous et, surtout, avec une population la plus diversifiée possible pour remplir nos objectifs en matière de cohésion sociale, de diversité et de dialogue culturel.

La présidente, **Mme Béatrice Thiérmard-Clémentz**, souligne que l'intervention du conseiller communal a quelque peu dépassé le temps imparti, mais que toutes et tous étaient néanmoins contents d'obtenir les réponses aux nombreuses questions posées.

Avant de passer à la discussion en second débat, **la présidente** relève que l'entrée en matière n'est pas combattue. Celle-ci est dès lors acceptée tacitement.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant un crédit d'engagement de CHF 2'500'000.-** pour une subvention au projet *La Chaux-de-Fonds, Capitale culturelle suisse 2027* est **accepté à l'unanimité**.

PAUSE DE 15 MINUTES.

24.051 – Interpellation urgente interpartis des groupes POP, socialiste, Les Vert-e-s, Le Centre, PVL et UDC, intitulée « Où en est le dossier de la patinoire ? »

En janvier 2024, les commissions des sports, des infrastructures, des finances se retrouvaient lors d'une séance de présentation des premières moutures du projet de la future patinoire des Mélèzes. En mars, la Ville communiquait dans la presse et sur les réseaux sociaux les lignes directrices de son projet (nombres de places, couverture de l'actuelle enceinte extérieure, développement d'une offre hôtelière), ainsi que la mise sur pied d'une Fondation de droit privé d'utilité publique pour mener à bien ce projet dévisé à un montant de 69 millions.

A la suite de cela, silence radio, tant au Conseil général que dans les commissions. Les groupes POP, PS, des Vert-e-s, du Centre, des Vert'libéraux et de l'UDC souhaiteraient savoir où en est le projet (notamment les recherches de partenaires et le montage financier prévu). Les groupes susmentionnés souhaiteraient que le Conseil communal :

- clarifie le planning en présentant un calendrier des travaux,
- prévoie de réunir les commissions communales concernées suffisamment tôt et à plusieurs reprises, afin que le projet puisse être présenté et débattu dans des conditions adéquates,
- lève le secret de commission sur le rapport, afin que les commissaires puissent en débattre au sein de leurs groupes et de leurs partis.

Ce projet d'envergure fait briller des étoiles dans les yeux de tou-te-s les amateurices de hockey et au-delà, mais il suscite aussi, vu le coût financier annoncé de l'opération, un grand nombre de questions sur la réalisation du projet et le devenir de notre patinoire des Mélèzes.

Les groupes POP, PS, des Vert-e-s, du Centre, des Vert'libéraux et de l'UDC interpellent donc le Conseil communal sur l'avancée de ce projet. Au vu de l'envergure et des impacts que ce projet va avoir sur notre ville, tant pour renforcer sa dynamique que dans son fonctionnement interne, nous rendons attentif le Conseil communal à la nécessité de communiquer et fédérer autour de la patinoire des Mélèzes.

La présidente, **Mme Béatrice Thiémard-Clémentz**, rappelle que l'interpellation interpartis 24.051, déposée le 24 octobre 2024, est accompagnée d'une **demande d'urgence**. La présidente soumet donc le caractère d'urgence à l'acceptation de l'assemblée.

Mme Sarah Curty, PLR :

- Le groupe PLR s'oppose à l'urgence de cette interpellation. Il n'y a aucune urgence à traiter cette interpellation ce soir, elle peut tout à fait être portée à

la suite de l'ordre du jour. Dans le pire des cas, elle sera traitée lors de la séance de décembre au moment du budget.

L'urgence a pour simple effet de prioriser cette interpellation par rapport aux autres objets, et nous combattons cet effet « ascenseur ». Nous trouvions déjà que cette interpellation était inutile, car elle arrive trop tard, avec 6 à 8 mois de retard. Il fallait la déposer peut-être en mars, lorsque le projet a été dévoilé dans la presse, avec un rapport promis pour octobre. C'est à ce moment-là que les commissions devaient se réunir. Ce n'est pas maintenant que nous sommes face à l'échéance d'octobre, sans rapport, que nous devons nous en inquiéter avec urgence.

Par ailleurs, il a été dit dans la presse récemment par le Conseil communal, que le rapport serait présenté en début d'année 2025. Le groupe PLR préfère un rapport qui met du temps à être finalisé, plutôt qu'il soit fait dans la précipitation, risquant ainsi de faire capoter le projet de partenariat public-privé.

A ce stade, nous avons tout à fait confiance dans le Conseil communal pour le suivi de ce projet et pour sa confidentialité. Il est trop tard pour demander un planning, il fallait le faire avant.

L'urgence étant combattue, la présidente, **Mme Béatrice Thiémond-Clémentz**, passe la parole à la première signataire de l'interpellation, en l'invitant à développer l'urgence.

Mme Lara Zender, POP :

- Le dossier sur la rénovation de la patinoire des Mélèzes est l'un des gros projets de la législature passée et de celle à venir. De ce fait, il est d'autant plus important de renforcer la communication sur ce projet, comme indiqué dans l'interpellation.

Depuis le dépôt et l'annonce de l'interpellation, le Conseil communal s'est exprimé dans les médias, notamment concernant le traitement du dossier au Conseil général, et cela en mars, comme indiqué dans l'interpellation. Cette nouvelle communication dans les médias répond à certaines de nos interrogations, mais justifie d'autant plus, selon nous, la demande d'urgence.

En effet, notre interpellation demande des précisions sur l'avancement du projet et sur les montages financiers envisagés, en effet, mais également sur des aspects plus techniques, propres au travail de commission. Si l'interview dans le « Ô » du 25 octobre dernier devance en partie notre interpellation sur certains points financiers ou du calendrier, il nous renseigne aussi sur le fait que les travaux en commission vont commencer incessamment. De ce fait, l'urgence se justifie : nous souhaitons que le Conseil communal puisse

nous répondre ce soir sur les points présentés, notamment par rapport au nombre de commissions et au secret de commission, cela afin de préparer de la meilleure manière possible notre futur travail de commission.

M. Thierry Brechbühler, président du Conseil communal, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Le Conseil communal ne combat pas l'urgence.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Béatrice Thiémond-Clémentz**, soumet au vote le **traitement urgent** de l'interpellation, lequel est **accepté par 29 voix contre 8 et 1 abstention**.

Mme Lara Zender, POP :

- La taille du projet de rénovation de la patinoire des Mélèzes, les enjeux politiques et financiers qui y sont liés et la mise sur pied d'une fondation privée d'utilité publique, sont autant de points qui font débat et sont surtout sujets à de nombreuses interrogations.

Selon nous, il est nécessaire que la Ville puisse fédérer derrière ce projet et, en se référant au discours du Conseil communal, ce dernier semble partager notre avis. Mais un manque de communication, comme c'est le cas sur ce dossier, dessert, à nos yeux, la Ville et ce projet. C'est dans ce sens que les groupes POP, socialiste UDC, Vert'libéral, du Centre et des Vert-e-s ont déposé cette interpellation.

Nous ne voulons pas nous opposer au Conseil communal, ni lancer le débat sur le dossier de la patinoire en tant que tel. Nous réservons ce travail pour le moment où nous aurons le dossier à disposition. Toutefois, nous souhaitons que le Conseil communal communique davantage autour de ce projet, que ce soit sur le calendrier des travaux ou sur l'avancement dans les recherches de sponsors et partenaires, sans pour autant dévoiler les noms de ces derniers. Le projet n'étant pas encore finalisé, nous comprenons très bien que ces informations restent encore confidentielles.

Outre ces demandes sur le planning et le montage financier, nous avons aussi formulé plusieurs demandes quant au traitement en commission de ce dossier, afin de permettre aux commissaires de réaliser pleinement les débats, et cela avec les appuis les plus solides quant à leur rôle de représentant-e-s d'un parti politique.

Nous souhaitons que les commissions se réunissent assez tôt et à plusieurs reprises, afin de permettre des discussions approfondies, tant au sein des commissions qu'entre les commissaires et leurs partis. Il est important que

les partis puissent débattre et poser toutes les questions voulues, afin de préparer au mieux ce dossier en vue de son passage au Conseil général.

Nous demandons également que le secret de commission soit levé pour ce projet. En regard du règlement général de la Ville, art. 138, les commissaires sont tenus à un secret de fonction strict sur tout sujet traité en commission.

Les groupes signataires demandent donc – comme permis par le règlement général, art. 138, al. 2 – que ce secret soit levé, afin que les groupes politiques puissent être consultés et que les commissaires aient véritablement un rôle de représentant-e-s.

Pour aller plus loin, plusieurs des groupes signataires demandent également que la levée de ce secret de commission soit étendue à l'entier des partis politiques, afin que ces derniers puissent organiser des consultations avec leurs membres.

Nous sommes conscient-e-s que cette dernière demande va à l'encontre de nos règlements et du fonctionnement habituel de notre Ville. Néanmoins, ce projet dépasse – et de loin – les projets sur lesquels nous votons généralement. Ses impacts sur les finances de la Ville et sur son dynamisme vont être conséquents. Aussi, dans une défense de la transparence et d'une meilleure consultation populaire, il nous semble nécessaire que les partis, dans leur ensemble, puissent discuter du dossier.

C'est pour ces raisons, et dans une volonté de fédérer autour des travaux du dossier de la patinoire, que la grande majorité des groupes du Conseil général – de droite, comme de gauche – a tenu à déposer cette interpellation. Nous remercions d'avance le Conseil communal pour ses réponses.

M. Thierry Brechbühler, président du Conseil communal, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Je tiens tout d'abord à exprimer notre reconnaissance pour l'intérêt que suscite ce projet de rénovation et de reconstruction des patinoires des Mélèzes. L'importance de cette infrastructure dépasse les besoins sportifs, en offrant à notre ville et à sa région un équipement d'exception, capable d'accueillir et d'inspirer tant les amateurs de hockey et de sports de glace, que la population dans son ensemble. Ce projet, d'une grande portée et nécessitant des investissements conséquents, constitue, pour La Chaux-de-Fonds, une chance unique de se positionner comme un pôle de référence pour les sports de glace, apte à rayonner au-delà des frontières cantonales.

Avec l'appui de partenaires privés et d'une fondation dédiée, nous poursuivons le développement de cette vision avec détermination et pragmatisme. En cette phase de planification avancée, nous sommes

totallement conscients des interrogations légitimes qui peuvent émerger, et nous sommes pleinement engagés à maintenir un dialogue constructif et transparent avec le Conseil général et ses commissions, afin que les membres de votre Autorité puissent être informés des opportunités et des nécessités de ce projet.

Afin de répondre à la demande de clarification du calendrier, nous avons le plaisir d'annoncer que le rapport relatif au projet de la patinoire des Mélézes sera présenté au Conseil général lors de la séance du 28 janvier 2025.

Avant cette échéance, et prochainement, les commissions concernées – celles des sports, des infrastructures et des finances – seront invitées à prendre connaissance de l'ensemble des détails de ce projet. J'ajoute encore que nous sommes favorables à la tenue de plusieurs séances, afin d'apporter toutes les réponses nécessaires, qui permettront peut-être ainsi de faire aboutir ce projet, ce que nous espérons vivement.

Dès que le rapport aura été présenté et adopté par votre Autorité, le projet pourra ensuite être mis à l'enquête dans la foulée, avec, pour objectif, l'octroi du permis de construire à l'hiver 2025 et des travaux qui seront réalisés entre 2026 et 2028. Tout ceci évidemment sous réserve qu'aucune opposition ne vienne compromettre le calendrier. Sur cette base, l'inauguration des nouvelles patinoires est projetée pour l'année 2028, une échéance qui, naturellement, sera affinée au fil du processus.

En ce qui concerne la recherche de partenaires et le montage financier, je tiens à souligner que le projet a avancé conformément aux lignes directrices que nous avons présentées en mars dernier. En effet, nous ne parlons plus aujourd'hui de recherche de partenaires, mais nous avons le plaisir de vous informer que ceux-ci nous ont confirmé leur participation active, aussi bien en termes financiers que d'implication dans la fondation que nous allons créer pour piloter le projet.

Convaincus, tout comme le Conseil communal, de l'importance de cette réalisation, nos partenaires – locaux et régionaux – adhèrent pleinement au projet, essentiel pour la population, pour les utilisateurs et, notamment, pour le HCC, lequel doit pouvoir s'appuyer sur un outil de travail performant pour atteindre ses ambitions sportives.

Nous entendons également l'appel à la transparence et le souhait de lever le secret de commission sur le rapport qui sera soumis prochainement. Bien que la décision de lever ce secret relève, avant tout, de la compétence des commissions elles-mêmes, nous comprenons évidemment l'importance de cette demande dans le cadre d'un projet d'une telle ampleur. Sur le principe, nous n'y sommes pas défavorables, à condition que cette levée respecte les règlements des commissions. Cela permettra de faciliter les échanges au

sein des groupes et de renforcer la communication et la compréhension autour de ce projet.

En conclusion, permettez-moi de réaffirmer notre conviction et notre détermination quant à l'importance de ce projet pour La Chaux-de-Fonds, mais aussi pour notre canton. Les nouvelles patinoires, en plus de répondre aux besoins des utilisateurs, contribueront à positionner notre ville comme une destination sportive et culturelle d'exception, apte à attirer des événements et des publics variés. Nous croyons fermement que cette infrastructure jouera un rôle central dans le renforcement de notre attractivité et de notre identité locale, tout en dynamisant notre économie régionale et en renforçant la cohésion cantonale.

Nous sommes déterminés à conduire ce projet dans un esprit de transparence et de collaboration, en étroite concertation avec le Conseil général et les commissions compétentes. Soyez assurés ce soir de notre volonté de répondre aux questions et d'avancer ensemble, pour faire de ce projet, un projet qui rassemble.

Merci de votre soutien envers ce projet ambitieux, qui contribuera, nous en sommes totalement convaincus, au rayonnement de notre ville et de notre canton.

La présidente, **Mme Béatrice Thiémard-Clémentz**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

Mme Lara Zender, POP :

- Je suis tout à fait satisfaite. Merci pour ces informations.

24.039 – Motion du groupe socialiste intitulée « Projet “Alvéole” »

Aujourd’hui, encore peu de personnes, en particulier les enfants, se déplacent à vélo. La cause principale en est la densité du trafic, qui génère un sentiment d’insécurité. Ce sentiment est justifié, puisque l’Office fédéral des routes (OFROU) déclare, dans son rapport de stratégie partielle relatif à la mobilité douce (édition 2022, page 5, alinéa 3), une augmentation de 61 % des accidents impliquant des vélos entre 2000 et 2020. Nous prions le Conseil communal de mettre en place une piste cyclable sur le principe d’une ceinture périphérique. Elle devrait être conçue de façon à avoir très peu de dénivelé tout au long de la boucle, et passer par une majorité d’établissements scolaires. L’accès et le parage de véhicules resteraient possibles à la manière d’une zone de rencontre (20 km/h).

Développement :

Pour pallier le manque de voies sécurisées pour les vélos, une piste cyclable en « alvéole » serait développée. Ce « périphérique » passerait par les collèges de la Charrière, de Numa-Droz, de l’Ouest, le lycée Blaise-Cendrars, les collèges des Forges, des Crêtets, de la Promenade, de Bellevue et d’Esplanade. Ce circuit relierait également le stade de la Charrière, le Temple-Allemand, la Bibliothèque, le Temple de l’Abeille, le Musée paysan, les Anciens abattoirs, les futures Archives cantonales, le parc Gallet, la gare et l’Ancien manège, sans oublier les parkings d’échange.

Ce concept répondrait par un projet concret à l’initiative « Le vélo... à Fonds ! » – acceptée très largement par le Conseil général le 12 mai 2022 – aux attentes des objectifs 2030 de la stratégie de l’OFROU, ainsi qu’à l’arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres du 23 septembre 2018 (art. 88 Cst.) accepté par le peuple par 73,6 % des voix. Cet axe, hormis la promotion d’une mobilité douce qui permettrait un désengorgement du trafic routier interne, une préservation de l’environnement et une contribution à la santé de la population, offrirait également une opportunité à une connexion positive entre ses quartiers, ainsi qu’une promotion du cyclotourisme.

PS : Pour exemple, un projet similaire à Strasbourg : <https://vimeo.com/722962840>

Laure Houlmann

Pour information : Amendement PVL à la motion 24.039 (retiré)

« [...] Nous prions le Conseil communal **de nous informer du plan directeur des pistes cyclables** et de mettre en place une piste cyclable sur le principe d’une ceinture périphérique. [...] »

La présidente, **Mme Béatrice Thiérmard-Clémentz**, informe d’un **amendement** déposé par le groupe Vert’libéral. Ainsi, après le développement de la motion par son auteure, la parole sera donnée à

l'auteur de l'amendement, puis au Conseil communal, et enfin aux groupes, lesquels pourront s'exprimer tant sur la motion que sur l'amendement. Les votes interviendront en premier lieu sur l'amendement, puis sur la motion.

Mme Laure Houlmann, PS :

- Ces dernières années, force est de constater une intensification de la circulation routière. Il devient de plus en plus difficile de rouler à vélo en ville. Les enfants, qui, autrefois, prenaient volontiers le vélo pour se rendre à l'école ou aux activités extrascolaires, s'en sont éloignés par crainte pour leur sécurité.

Bien entendu, nous reconnaissons que la Ville œuvre régulièrement pour améliorer la mobilité douce. Les efforts réalisés ces dernières années sont louables. Mais aujourd'hui, ne pourrions-nous pas franchir une nouvelle étape ? Le projet dont nous souhaiterions l'étude va précisément dans ce sens. Il s'agirait d'une piste cyclable périphérique, pensée comme une ceinture pour vélos autour de la ville. Une structure qui relierait entre eux les établissements scolaires, ainsi que les lieux sportifs et culturels, en offrant une alternative sécurisée pour nos enfants, mais aussi pour toutes les personnes qui souhaitent se déplacer de manière douce et écologique.

« Alvéole » ne se résumerait pas à un simple projet d'infrastructure. Ce serait un moyen de redonner confiance aux cyclistes, de libérer les routes du centre-ville en réduisant le trafic automobile, et de créer un cadre de vie plus serein et sécurisé.

La configuration de notre ville, par ses rues longues, larges et droites, nous permet de réaliser ce projet avec une possibilité de délimiter la zone cyclable de la zone pédestre. Les véhicules des riverains et riveraines, ainsi que les véhicules de livraison y seraient autorisés, à la manière d'une zone de rencontre à 20 km/h. Pour donner une idée concrète de l'efficacité d'une telle piste, un cycliste roulant à 20 km/h pourrait traverser la ville du stade de la Charrière jusqu'au collège des Forges en 15 min. C'est un temps de trajet tout à fait compétitif par rapport aux véhicules, tout en étant écologique, accessible et bon pour la santé.

Ce projet, en plus d'optimiser un moyen de transport, répond à une demande toujours plus grande de la population, comme l'attestent l'initiative acceptée par le peuple « Le vélo... à Fonds ! », les objectifs 2030 de la stratégie de l'Office fédéral des routes, l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres du 23 septembre 2018 et, dernièrement, la résolution déposée par le groupe POP « Cyclotourisme, ne nous faisons pas distancer par le peloton de tête ».

Enfin, il ne faut pas sous-estimer le potentiel touristique, d'espace de rencontre et d'animation culturelle d'un tel projet. Une ville qui mise sur des infrastructures de mobilité douce attire l'attention des visiteurs. « Alvéole » pourrait devenir un véritable atout touristique, une spécificité de La Chaux-de-Fonds qui pourrait renforcer son attractivité.

Ce projet de piste cyclable périphérique est à la fois ambitieux et réaliste. Il nous offre une solution durable pour fluidifier la circulation, améliorer la sécurité des déplacements et renforcer notre engagement en faveur du climat. Nous invitons chacune et chacun d'entre vous à envisager l'impact positif que cette infrastructure pourrait avoir sur notre ville.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Les Vert'libéraux adhèrent pleinement au projet « Alvéole », qu'ils trouvent tout à fait louable en tout point.

Notre amendement allait dans le sens de demander une précision au Conseil communal quant à la planification de l'aménagement des pistes cyclables sur les prochaines années, avec un état des lieux des aménagements existants.

Or, nous venons d'avoir la confirmation du Conseil communal que cette même planification, accompagnée d'un état des lieux des aménagements existants nous seraient tout prochainement présentés dans le cadre du PAL. Le Conseil communal nous informera de tout ce que nous demandions au travers de l'amendement.

De ce fait, les Vert'libéraux vont retirer cet amendement, puisqu'il fait doublon avec la promesse du Conseil communal. Nous sommes contents que cette vision générale puisse être utilisée par les citoyens, par les touristes, et dans le cadre d'un projet tel que *Capitale culturelle suisse*, dont nous venons d'accepter le financement. Les Vert'libéraux retirent donc leur amendement.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- En premier lieu, j'aimerais remercier les motionnaires de leur engagement en faveur de la mobilité douce et de leur vision visant à améliorer la sécurité des cyclistes, en particulier des enfants.

Le contexte décrit – notamment l'augmentation importante en Suisse des accidents impliquant des vélos – souligne l'importance de mettre en place des infrastructures urbanistiques permettant des déplacements à vélo les plus sécurisés possible.

Dans le cadre de la révision en cours du plan d'aménagement local – auquel vous faisiez référence, Mme Leitenberg – il est procédé, à l'heure actuelle, à la mise à jour du plan directeur des mobilités – dont la mobilité cyclable – qui avait été présenté à votre Autorité en novembre 2017. Pour mémoire, ce plan avait été validé à l'unanimité.

Pour réaliser cette mise à jour – et comme cela avait déjà été fait en 2017 et dans les années qui ont précédé – la Ville a demandé l'appui et l'expertise de différents acteurs concernés, notamment l'ATE et PRO VELO.

Sur la base d'un diagnostic de la situation existante, il s'agit d'identifier un réseau cyclable intra-urbain, afin de compléter le réseau défini aux échelles régionale et cantonale, dans le plan directeur cantonal de mobilité cyclable.

Il s'agit notamment d'améliorer les liaisons nord-sud et ouest-est, et inversement, en considérant la nécessité de desservir les principaux attracteurs : établissements scolaires, équipements sportifs, culturels et de loisirs, parkings d'échange, etc.

Dans ce contexte, la proposition que vous faites de créer une ceinture périphérique cyclable nous semble pertinente et s'inscrit pleinement dans la logique de nos réflexions actuelles. Celles-ci portent, notamment, sur la requalification de la rue du Progrès, qui a l'avantage de relier le collège et la bibliothèque de Président-Wilson au collège Numa-Droz, en passant par le collège de l'Ouest, Ton sur Ton, l'ancien Technicum et la Bibliothèque de la Ville.

Par ailleurs – cela fait référence à votre propos, Mme Houlmann – vous noterez que le collège des Forges et les infrastructures qui se trouvent autour de ce collège sont à proximité ouest de la rue du Progrès, et que, de l'autre côté, le collège de la Charrière et le stade et le complexe sportif de la Charrière sont à proximité de l'extrémité est de la rue du Progrès.

Nous partageons également l'idée de prendre en compte les zones de rencontre 20 km/h, permettant une cohabitation sécurisée entre les véhicules motorisés et les cyclistes.

En termes de calendrier, la finalisation du plan directeur de mobilité cyclable est prévu pour la fin de l'année. Par la suite, cette planification, intégrée dans le dossier de révision du PAL, fera l'objet d'un examen par les services cantonaux avant d'être finalisée par nos soins. Elle devrait, dès lors, être soumise aux commissions concernées dans le courant de l'automne 2025, pour un rapport global au Conseil général, devant votre Autorité, en automne 2026.

M. Jean-Jacques Tritten, Les Vert-e-s :

- J'aimerais préciser que dans cette commission qui s'occupe de la révision du PAL, pour les vélos, il y a aussi des membres des partis politiques, et pas seulement l'ATE et PRO VELO. Certains membres sont déjà à 100 heures de travail, et le rapport sera présenté à Mme Nobs le 11 novembre.

M. Alain Vaucher, PLR :

- Je n'ai pas compris la position du Conseil communal, à savoir s'il accepte ou s'il refuse la motion.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Les propos étaient suffisamment clairs : le Conseil communal accepte cette motion, qui s'inscrit dans la philosophie qui est la sienne et dans les travaux en cours.

Alors que la présidente s'apprête à céder la parole à un membre de l'assemblée, une motion d'ordre est déposée par **M. Karim Boukhris**, POP :

- Nous sommes dans le cas d'une motion, et l'amendement ayant été retiré, s'il n'y a pas d'opposition à la motion, celle-ci est acceptée sans autre débat, comme le prévoit notre règlement. Il suffit donc de demander s'il y a une opposition, auquel cas le débat se poursuivra.

La **motion 24.039 « Projet "Alvéole" »** ne rencontrant aucune opposition au sein de l'assemblée, la présidente, **Mme Béatrice Thiémarclémentz**, la déclare donc acceptée sans débat.

24.043 – Question du groupe Le Centre intitulée « Patrouilleurs et patrouilleuses, la voiture est-elle toujours requise ? »

Lors de sa séance du 6 mars 2024, notre Conseil général a accepté la résolution 23.060 stipulant qu'un-e patrouilleur-euse n'est plus tenu-e de posséder un permis de conduire de catégorie B ni un véhicule.

Cependant, malgré l'absence de cette exigence dans les offres d'emploi, plusieurs personnes auraient vu leur candidature refusée à l'approche de la rentrée scolaire en raison de l'absence d'une voiture.

Qu'en est-il vraiment ? La Sécurité publique a-t-elle été mise au courant de cette modification ?

Manon Freitag

M. Thierry Brechbühler, président du Conseil communal, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Actuellement, une quarantaine de patrouilleurs et patrouilleuses scolaires sont engagés et répartis sur 27 passages piétons sélectionnés en ville, selon une analyse multicritères définie par la Ville, l'école et la police neuchâteloise.

Lors de l'engagement, un patrouilleur scolaire est déjà engagé en qualité de « patrouilleur scolaire remplaçant ». Ce n'est que lorsqu'un poste fixe se libère – à la suite d'un départ ou d'une retraite – qu'un « patrouilleur remplaçant » devient alors patrouilleur fixe. Les conditions contractuelles demeurent toutefois inchangées entre les deux fonctions. Cette systématique est indispensable pour assurer une présence sur tous les postes, notamment en cas d'absence. Dans d'autres villes suisses, de manière générale, il est procédé de cette manière.

Ainsi, lors de son engagement, un patrouilleur remplaçant est susceptible de remplacer sur l'un des 27 postes répartis sur l'entier du territoire communal. Le délai imparti entre l'information donnée pour effectuer le remplacement au patrouilleur scolaire peut être d'environ 20 minutes selon les situations. En effet, il n'est pas rare qu'une personne s'annonce malade ou accidentée moins d'une heure avant son entrée en fonction sur le poste.

Selon la domiciliation du patrouilleur scolaire et le lieu – ou les lieux – de remplacement, les transports publics sont malheureusement peu viables en l'état, au vu des impératifs à assurer. En effet, un retard occasionné sur un poste, même de 5 minutes, représente déjà 20 % du temps d'activité pour le créneau horaire, avec les évidents risques sécuritaires pour les enfants qui

traversent sans assistance à ce moment-là. Cette situation étant malheureusement déjà arrivée, les « riverains-parents » du quartier concerné ne tardent pas à faire part de leur mécontentement et de leur inquiétude. Dès lors, sans relâche, la Sécurité publique veille ainsi à ce qu'aucun poste ne soit délaissé.

En conclusion, si le permis de conduire n'est pas exigé dans la mise au concours du poste, il peut rester souhaité selon la situation du poste à repourvoir. En l'occurrence, comme le relève à juste titre la représentante du Centre, des candidats ont été refusés récemment puisqu'ils ne possédaient pas de permis de conduire et que cela était nécessaire pour assurer des remplacements aux quatre coins de la ville dans des délais très restreints. En effet, de récents arrêts maladie ou accident des patrouilleurs ont mis à mal l'effectif, et ce prérequis a été rendu nécessaire pour ne pas délaisser des passages piétons sécurisés actuellement par des patrouilleurs.

Aussi, par le passé, des essais ont été réalisés avec des patrouilleurs scolaires sans permis de conduire et sans véhicule. Malheureusement, trop d'irrégularités ont rapidement été constatées.

Or, Le Centre peut néanmoins être rassuré par une pratique scrupuleusement appliquée par la Sécurité publique. En cas de départ du titulaire d'un poste, un patrouilleur remplaçant est nommé titulaire à son tour. Lors de cette nomination, l'entier du système de placement des patrouilleurs est ainsi revu, pour permettre d'optimiser les trajets piétonniers et éviter des déplacements motorisés. Ainsi, un poste lui est en principe confié à proximité de son domicile. Selon une moyenne non exhaustive, un patrouilleur remplaçant devient patrouilleur fixe après 6 mois d'activité, rendant le permis de conduire *de facto* plus nécessaire.

A ce jour, sur 27 postes occupés, 24 patrouilleurs-euses scolaires s'y rendent à pied grâce à la proximité du poste qu'ils doivent sécuriser. Les trois patrouilleurs s'y rendant en véhicule sont des collaborateurs habitant dans des environs relativement mal desservis par les transports publics ou présentant des cadences insuffisantes, tels que La Joux-Perret.

En finalité, il peut être relevé que le fonctionnement actuel des patrouilleurs scolaires donne satisfaction, et il ne semble pas détonner avec l'encouragement à la mobilité douce promue par la Ville. Dans tous les cas, la Sécurité publique veille à cette application. La représentativité des déplacements à pied des collaborateurs en fonction à ce jour semble révélatrice de cette bonne application.

24.044 – Interpellation du groupe UDC intitulée « Contrôle des deux-roues électriques, Neuchâtel peut le faire, et La Chaux-de-Fonds ? »

Incivilité des deux-roues, à quand une campagne de sensibilisation et, pour les cas graves, de répression ?

Développement :

Le 3 juillet 2024, la police neuchâteloise, conjointement avec la Ville de Neuchâtel, ont prêté une attention toute particulière aux trottinettes électriques et aux vélos électriques également. Ceci a été relaté par le journal local dans son édition du 24 juillet 2024. Au total, 92 engins, dont 26 trottinettes, ont été contrôlés : 9 dénonciations ont été délivrées pour non-respect des règles de circulation routière. La police a également délivré des flyers de prévention aux utilisateurs arrêtés.

Le groupe UDC souhaite savoir si une telle campagne sera menée à La Chaux-de-Fonds au vu des délits toujours plus fréquents.

Jean-Pierre Brechbühler

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC :

- Le mercredi 3 juillet 2024, la police cantonale neuchâteloise, en collaboration avec les autorités de la Ville de Neuchâtel, a organisé une journée de contrôle intensif dédiée aux deux-roues électriques, tels que les vélos et trottinettes, qui sont de plus en plus présents sur les voies publiques. L'objectif de cette initiative était de garantir la sécurité des usagers et de sensibiliser les utilisateurs de ces engins aux règles de circulation.

Au total, 92 véhicules ont été contrôlés, dont 26 trottinettes électriques, et parmi ces vérifications, 9 dénonciations ont été émises pour diverses infractions.

Lors de cette opération, les agents de police ont également distribué des flyers de prévention aux usagers arrêtés, leur rappelant les bonnes pratiques et les dangers potentiels associés à l'utilisation de ces véhicules électriques en milieu urbain. Cette action préventive visait à limiter les comportements à risque et à améliorer la cohabitation entre tous les usagers de la route.

Le groupe UDC exprime son inquiétude face au manque de civisme de certains utilisateurs de deux-roues électriques et du danger que ces comportements représentent, que ce soit pour les utilisateurs eux-mêmes, mais aussi pour tous les autres utilisateurs de la voie publique.

Face à cette situation, l'UDC demande au Conseil communal qu'une journée similaire de contrôle et de sensibilisation soit organisée à La Chaux-de-

Fonds, ceci afin de prévenir une augmentation des infractions qui tend à devenir préoccupante.

M. Thierry Brechbühler, président du Conseil communal, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Conformément à l'art. 30 de la loi cantonale sur la police, les agents de sécurité publique communaux sont notamment compétents pour dénoncer les contraventions à la loi fédérale sur les amendes d'ordre. Cette disposition est naturellement appliquée indépendamment dans toutes les communes du canton de Neuchâtel.

L'ordonnance sur les amendes d'ordre, qui exécute les dispositions de la loi précitée, comprend notamment une liste des amendes d'ordre, avec des montants d'infraction prédéfinis, dont un chapitre entièrement consacré aux infractions en matière de circulation routière commises par les cyclistes.

En résumé, il est ainsi pleinement dans les prérogatives des corps de sécurité publique communaux de dénoncer les infractions des deux-roues électriques.

Dans le but de sensibiliser une population friande de ce nouveau mode de mobilité douce, la brigade de l'éducation et prévention routière de la police neuchâteloise et la Sécurité publique ont tenu un stand d'information conjoint du côté du centre commercial des Eplatures, le 12 août dernier, où la législation en matière de deux-roues électriques a été expliquée au public. Un second stand d'information a également été organisé le 31 août 2024 par la Sécurité publique, dans la zone piétonne située rue Daniel-Jeanrichard, où ce sujet a aussi été thématiqué.

Ces deux campagnes ont été un franc succès et de nombreuses personnes se sont approchées des services pour obtenir des renseignements sur les règles applicables concernant ces nouveaux engins qui envahissent le marché. Cet intérêt a, pour le moins, été réjouissant, mais il n'exclut malheureusement pas les délits constatés sur rue.

En effet, en termes d'interventions, la Sécurité publique garde un œil attentif sur les infractions commises sur rue par les cyclistes et les trottinettistes. Récemment, c'est une dizaine d'avertissements qui ont été notifiés à des conducteurs dont le comportement était peu respectueux des règles en vigueur. En cas de récidive, ces mêmes auteurs se verront directement dénoncés, sans autre mise en garde.

Or, il se trouve régulièrement des situations où une patrouille ne peut apostropher un conducteur d'une trottinette électrique roulant à vive allure sur un trottoir, sous le nez de collaborateurs uniformés, où l'expression « pas vu, pas pris » prend malheureusement tout son sens. Aussi, si la Sécurité

publique veille à lutter contre les délits des deux-roues électriques, les dénonciations restent souvent difficiles à formaliser. En effet, contrairement à un véhicule en infraction où l'immatriculation peut être prélevée « à distance » pour dénonciation, l'interpellation d'un cycliste reste nécessaire en l'absence d'immatriculation. Les infractions commises par des deux-roues doivent ainsi être prises en flagrant délit d'infraction à la circulation routière. La notion de flagrant délit implique dès lors que l'agent constate de visu la commission de l'infraction. C'est une fois l'interpellation effectuée qu'il est ensuite procédé à la sanction.

Ce faisant, pour répondre à la volonté du groupe UDC, il peut être confirmé que la Sécurité publique a pris bonne note des souhaits émis et va intensifier les contrôles, tant lors de ses patrouilles quotidiennes, que lors d'éventuelles interventions communes et planifiées avec la police neuchâteloise. Comme le prévoit la législation, une certaine proportionnalité sera toutefois appliquée pour les plus jeunes circulant sur un trottoir, où la sécurité est davantage garantie à cet âge.

Pour maximiser la prise d'infraction en flagrant délit, et au vu de la rapidité de transmission des informations sur les réseaux, la Sécurité publique optera vraisemblablement davantage pour des contrôles inopinés lors de ses patrouilles pédestres, plutôt que d'effectuer des opérations de plus grande envergure, facilement identifiables par les conducteurs les moins scrupuleux.

La présidente, Mme Béatrice Thiémard-Clémentz, demandant à l'interpellateur son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal, **M. Jean-Pierre Brechbühler** se dit très satisfait.

Séance levée à 22h06.

La présidente :
Béatrice Thiémard-Clémentz

La secrétaire :
Anne Bramaud du Boucheron

La secrétaire-
rédactrice :
Esther May Basse